



Déclaration environnementale 2015

Données 2014 - Version simplifiée - Déclaration mise à jour



1.	LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	6
2.	LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	8
2.1.	Amélioration de la fiabilité des installations	9
2.2.	Réduction de la consommation en matières premières des stations	11
2.3.	Production d'énergie renouvelable	11
2.4.	Réduction des consommations énergétiques directes et indirectes des stations	12
2.5.	Amélioration de l'impact visuel des stations	13
2.6.	Les objectifs 2015	14
3.	LES RÉSULTATS	16
3.1.	Les indicateurs	17
3.1.1.	L'indicateur de base	17
3.1.2.	Efficacité énergétique : évolution globale	20
3.1.3.	Autres indicateurs	20
3.2.	Les exigences, performances et résultats	24
3.2.1.	Les analyses légales	24
3.3.	Les rendements épuratoires globaux	35
3.4.	Les plaintes environnementales	36
3.5.	Les boues	37
3.5.1.	La quantité de boues	37
3.5.2.	La répartition dans les filières	38
3.6.	La consommation en eau de distribution	38
3.7.	Les déchets	40
3.7.1.	Les refus de dégrillage	40
3.7.2.	Les sables	40
3.8.	Les PCR	41
3.9.	Le traitement des HGF	41
3.9.1.	Les graisses	42
3.9.2.	Les écumes	43
3.9.3.	Les eaux industrielles	44
3.10.	La consommation des réactifs	45
3.11.	Les gadoues de fosses septiques	46
3.12.	La biodiversité	47
4.	QUELQUES CHIFFRES	48
5.	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	50
6.	GLOSSAIRE	52
7.	DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION	54

L'enregistrement EMAS de l'AIDE concerne uniquement l'exploitation des stations d'épuration dont la liste se trouve ci-dessous.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
1	SE Aubel	Route de Val Dieu, 86 à 4880 Aubel	8000	Boues activées	1989
2	SE Avernas-le-Bauduin	Rue des Prés, 9 à 4280 Avernas-le-Bauduin	9200	Boues activées	2001
3	SE Awans	Rue de Jemine, 27 à 4340 Awans	9600	Boues activées	2000
4	SE Aywaille*	Avenue François Cornesse, 134 à 4920 Aywaille	9050	Boues activées	2014
5	SE Bola	Route de Nessonvaux à 4861 Soiron (Pepinster)	2300	Boues activées	1996
6	SE Braunlauf	Weg Nach Crombach à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
7	SE Bullange	Rue de Rocherath à 4760 Bullingen/Bullange	1500	Biodisques	1991
8	SE Butgenbach	Monschauerstrasse à 4750 Butgenbach	3200	Boues activées	2000
9	SE Chawresse	Rue Large Voie, 8 à 4130 Esneux (Tilff)	2100	Biodisques	2002
10	SE Coos*	Sentier Vicinal n°137 à 4970 Stavelot	1400	Biodisques	2013
11	SE Crenwick	Fond de Villereau à 4257 Berloz	300	Biodisques	2001
12	SE Deigné	Fond de Deigné à 4920 Aywaille	300	Boues activées	2001
13	SE Embourg	Prés des Damselles à 4053 Embourg	27000	Boues activées	1996
14	SE Engis	Route du Zoning Industriel d'Engis à 4480 Engis	21600	Boues activées	2005
15	SE Esneux	Rue de l'Athénée à 4130 Esneux	7500	Boues activées	2005
16	SE Ferrières (Malacord)	Chemin des Vœux, 1 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1988
17	SE Ferrières (Saint-Roch)	Allée Bernardfagne, 7 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1991
18	SE Fooz	Rue J. Calcôve, 39 à 4340 Fooz	3000	Boues activées	1977
19	SE Francorchamps	Route du Circuit, 39 à 4970 Francorchamps	500	Boues activées	1998
20	SE Freloux	Rue du Village à 4347 Fexhe-Haut-Clocher	3000	Boues activées	1977
21	SE Goffontaine	Route de Goffontaine à 4860 Pepinster	30000	Boues activées	2004
22	SE Grosses Battes	Rue du Canal de l'Ourthe à 4031 Angleur	59040	Boues activées	2003
23	SE Hamoir	Quai du Baty à 4180 Hamoir	2700	Boues activées	1980
24	SE Henri-Chapelle	Chaussée de Ruyff, 325 à 4840 Welkenraedt	1800	Boues activées	1990
25	SE La Brouck	Rue la Brouck Campagne à 4870 Trooz	1000	Boues activées	2009
26	SE La Mule	Rue Fontaine-Carlot à 4270 Berloz	2850	Boues activées	2009
27	SE La Waltnne	Rue des Grosses Pierres, 22 à 4050 Chaudfontaine	1500	Boues activées	1992
28	SE Lantin	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	23150	Boues activées	1969
29	SE Lantin chaulage	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	/	/	/
30	SE Lantremange	Rue du Roua, 116 à 4300 Lantremange (Waremme)	4 500	Boues activées	1993
31	SE Liège-Oupeye	Rue Voie de Liège, 40 à 4681 Hermalle sous Argenteau	446500	Boues activées	2007
32	SE Lontzen	Chemin du Moulin à 4710 Lontzen	4700	Boues activées	2011
33	SE Louveigné	Rue de Liège à 4141 Louveigné	5 130	Lagunage aéré	1991
34	SE Malmedy	Avenue de Norvège, 40 à 4960 Malmedy	30 000	Lagunage aéré	1993
35	SE Manderfeld	Chemin de Manderfeld vers Krewinkel à 4760 Bullange	500	Boues activées	1999
36	SE Marchin (Lilot)	Rue Fourneau à 4570 Marchin	2 500	Boues activées	1982
37	SE Membach	Rue du Moulin, 4 à 4837 Membach (Baelen)	24 600	Boues activées	1998
38	SE Momalle	Chemin des Etourneaux à 4350 Remicourt (Momalle)	3 000	Boues activées	1979
39	SE Neupré (Butay)	Au lieu dit Butay à 4120 Neupré	2 000	Boues activées	1982
40	SE Nonceveux	Rue du Fond, 6 à 4920 Aywaille	500	Boues activées	1999

41	SE Oreye	Rue des Prés, 12 à 4360 Oreye	3 500	Boues activées	1992
42	SE Othée	Chemin de remembrement, 13 à 4340 Awans	500	Boues activées	2001
43	SE Ouffet	Rue du Bout à 4590 Ouffet	1 500	Boues activées	1992
44	SE Paifve	Rue Al Baye à 4452 Paifve (Juprelle)	2 800	Boues activées	1974
45	SE Plombières	Rue Gérardbroisch à 4850 Plombières	24 750	Boues activées	1998
46	SE Retinne	Rue du Six Août, 64 à 4621 Retinne (Fléron)	9 000	Boues activées	1985
47	SE Robertville	Rue du Lac à 4898 Robertville	800	Boues activées	1999
48	SE Rosoux	Rue Désiré Lismonde, 65 à 4257 Berloz	600	Biodisques	2001
49	SE Saint Remy	Voie de Feneur à 4670 Blegny	6200	Boues activées	2004
50	SE Saint-Georges	Drève du Château de Warfusée à 4470 Saint-Georges	1 000	Boues activées	1975
51	SE Saint-Vith	Wiesenbachstrasse à 4780 Saint-Vith	7 100	Boues activées	1988
52	SE Soumagne	Chaussée de Wégimont à 4630 Soumagne	9 850	Boues activées	2004
53	SE Stavelot	Rue des Neuf Moulins à 4970 Stavelot	8 400	Boues activées	2002
54	SE Sy	Rue de Luins à 4190 Sy	500	Boues activées	1999
55	SE Thier de Huy	Rue Thier de Huy à 4570 Marchin	1 000	Biodisques	2002
56	SE Thommen	Schokelbergweg à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
57	SE Waremme	Rue de l'Épervier, 11 à 4300 Waremme	10 000	Fossé d'oxydation	1957
58	SE Wegnez	Rue de Vovegnez, 47 à 4860 Pepinster (Wegnez)	170 000	Boues activées	2001
59	SE Wihogne	La Niestrée, 21 à 4452 Wihogne	9 200	Boues activées	1995
60	SE Yerne	Rue de Hodeige à 4360 Oreye	9 100	Lit bactérien	1993

*La station enregistrée EMAS pour la première fois en 2014



1



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Politique environnementale

Les impacts de l'activité humaine sur l'environnement deviennent de plus en plus importants notamment en termes de pollution et de consommation des ressources naturelles. Ils entraînent inévitablement une destruction graduelle de l'environnement et constituent un risque majeur pour l'équilibre naturel de notre planète.

Consciente de son rôle environnemental, l'A.I.D.E. a mis en place pour l'exploitation des stations d'épuration un système de management environnemental dans le but de réduire ces impacts environnementaux. Ce système est enregistré EMAS depuis 2005.

Pour atteindre ce but, l'A.I.D.E. soutient la politique environnementale suivante :

1. Identifier et respecter l'ensemble des législations et normes applicables aux activités de l'A.I.D.E.
2. Adopter les principes de l'amélioration continue de ses performances et de prévention des risques des pollutions.
3. Former et sensibiliser le personnel à l'environnement.
4. Rechercher les opportunités d'utiliser des sources d'énergie renouvelable.
5. Réduire et contrôler les consommations énergétiques et les matières premières.
6. Améliorer la biodiversité.
7. Rechercher les filières de valorisation et d'élimination des déchets les plus respectueuses de l'environnement.

L'application de la politique environnementale se traduit par la création d'objectifs portant sur les ouvrages d'épuration et implique une participation active du personnel.

Le Directeur Exploitation



José Lemlyn

Le Directeur Général



Claude Tellings

2



LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

-2-

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Ce chapitre reprend les objectifs environnementaux qui ont été définis afin de mettre en œuvre la politique environnementale de l'AIDE et d'améliorer nos performances.

On y détaille par thème les objectifs en cours de réalisation, les objectifs clôturés au cours de l'année ainsi que les éventuels objectifs abandonnés pour des raisons diverses.

2.1. Amélioration de la fiabilité des installations

OBJECTIFS EN COURS DE RÉALISATION

Numéro de l'objectif : 66

Site concerné

SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Afin de réduire les risques liés à la manutention des cubitainers de polymère, nous avons placé une cuve double paroi pour le stockage du polymère livré en vrac. La suppression de l'utilisation de cubitainers pour le polymère présente également l'avantage de réduire les déchets dangereux de la station.

Cible

Placement et utilisation de la cuve de stockage du polymère.

Etat d'avancement

Suite aux essais, il reste quelques remarques à lever et les pompes à changer.

Délais : 30/09/2015

Numéro de l'objectif : 153

Site concerné

SE Membach

Pourquoi ?

Les bétons des voiles des décanteurs sont dégradés suite à l'action des cycles gel et dégel. Pour assurer la pérennité et conserver l'accessibilité aux ouvrages, il y a lieu de les réparer.

Cible

Réalisation des travaux.

Etat d'avancement

Les travaux sont prévus en septembre 2015.

Délais : 31/12/2015

Numéro de l'objectif : 154

Site concerné

SE Wegnez

Pourquoi ?

Les bétons des voiles des décanteurs sont dégradés suite à l'action des cycles gel et dégel. Pour assurer la pérennité et conserver l'accessibilité aux ouvrages, il y a lieu de les réparer.

Cible

Réalisation des travaux.

Etat d'avancement

Vu l'ampleur des travaux, la SPGE nous a demandé de les reporter sur l'exercice 2016.

Délais : 31/12/2016

Numéro de l'objectif : 161

Site concerné

SE Lontzen

Pourquoi ?

Afin de respecter la norme de rejet en N, nous devons injecter de l'éthylène glycol en tête de station. Cet éthylène glycol est stocké dans des bidons de 200 litres. Afin de limiter les risques de fuites dues au stockage, aux livraisons et à la manutention des fûts, nous allons placer une cuve de stockage.

Cible

Placement d'une cuve de stockage spécifique pour les produits dangereux.

Etat d'avancement

Etude en cours : remise en état d'ancienne cuve de FeCl₃ ou achat d'une nouvelle cuve.

Délais : 31/12/2015

OBJECTIFS CLOTURÉS

Numéro de l'objectif : 105

Sites concernés

Ensemble des sites.

Pourquoi ?

Le respect des fréquences des entretiens du matériel permet d'optimiser le bon fonctionnement des équipements et de diminuer les risques de pannes.

Cible

Installer un programme automatique de gestion des entretiens.

Résultat(s) obtenu(s)

Le programme fonctionne bien et est installé progressivement sur les secteurs.

Numéro de l'objectif : 123

Site concerné

SE Awans

Pourquoi ?

La station d'Awans est reprise dans une agglomération de plus de 100 000 EH. Par conséquent, les eaux de rejet doivent respecter des normes de rejet en Pt et Nt. Naturellement, les eaux épurées respectent la norme en Pt mais il nous apparaît nécessaire d'assurer le respect de cette norme.

Cible

Installation d'une unité d'injection de FeCl₃ en vue d'assurer le respect de la norme en Pt.

Résultat(s) obtenu(s)

Pour l'année 2014, la station d'Awans est conforme au point de vue respect de ses normes de rejet.

Numéro de l'objectif : 140

Site concerné

SE Saint-Vith

Pourquoi ?

Le système de récupération ne permet pas de séparer efficacement le sable de l'eau usée.

Cible

Placement d'un classificateur qui permettra de résoudre ce problème.

Résultat(s) obtenu(s)

Le classificateur est en fonctionnement et la séparation des sables – eau usée est efficace.

Numéro de l'objectif : 155

Site concerné

SE Wihogne

Pourquoi ?

Les bétons des voiles des décanteurs sont dégradés suite à l'action des cycles gel et dégel. Pour assurer la pérennité et conserver l'accessibilité aux ouvrages, il y a lieu de les réparer.

Cible

Réalisation des travaux

Résultat(s) obtenu(s)

Travaux réalisés en mai 2015

OBJECTIFS ABANDONNÉS

Numéro de l'objectif : 122

Site concerné

SE Retinne

Pourquoi ?

La station de Retinne fait partie de l'agglomération de Liège et par conséquent est tenue de respecter des normes de rejet en phosphore et azote. Naturellement, les eaux épurées respectent la norme de rejet en P mais il nous paraît nécessaire d'assurer le respect de cette norme.

Cible

Installation d'une unité d'injection de FeCl₃ en vue d'assurer le respect de la norme de rejet en P.

Etat d'avancement

Vu la déphosphation naturelle des eaux, la SPGE nous a demandé d'abandonner le projet. Pour 2014, la station de Retinne respecte la norme de rejet en P.

2.2. Réduction de la consommation en matières premières des stations

OBJECTIFS EN COURS DE RÉALISATION

Numéro de l'objectif : 145

Site concerné

SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Suivant les mesures effectuées par la société Odométric, il apparaît que le flux d'odeurs arrivant à l'unité de désodorisation ne nécessite peut-être pas un lavage chimique de l'air.

Cible

Réaliser une étude détaillée de l'unité de désodorisation du captage au rejet. Elle sera divisée en plusieurs étapes: vérification de la captation des odeurs dans les ouvrages, vérification du fonctionnement des tours de désodorisation, proposition d'autres techniques de traitement.

Etat d'avancement

La première phase de l'étude a été réalisée et a mis en évidence des pistes de réduction des consommations. La seconde phase qui vise à mettre en place certaines de ces pistes va être réalisée dans le courant de l'année 2015.

Délais : 31/12/2014

OBJECTIFS CLOTURÉS

Numéro de l'objectif : 131

Site concerné

SE Wihogne

Pourquoi ?

La préparation du polymère est actuellement réalisée avec de l'eau de distribution et représente plus de 50 % de la consommation en eau de la station.

Cible

Placement d'un filtre à sables sur le réseau d'eau industrielle afin de l'utiliser pour la préparation du polymère.

Résultat(s) obtenu(s)

Pour cette station, on utilise directement l'eau de sortie pour la préparation du polymère.

Numéro de l'objectif : 151

Site(s) concerné(s)

SE Ouffet

Pourquoi ?

L'installation d'une sonde à oxygène dans le but de réguler l'aération du bassin permettra d'optimiser l'utilisation de l'oxygène et par conséquent le fonctionnement des surpresseurs.

Cible

Installation d'une sonde oxygène et d'un programme d'asservissement de l'aération à la mesure en oxygène du bassin ?

Résultat(s) obtenu(s)

Le programme est installé depuis mars 2015.

2.3. Production d'énergie renouvelable

OBJECTIFS EN COURS DE RÉALISATION

Numéro de l'objectif : 118

Site concerné

SE Wegnez

Pourquoi ?

Dans le cadre de notre recherche de production d'énergie renouvelable, une des pistes à exploiter est l'énergie solaire au travers les panneaux photovoltaïques.

Cible

Etude de la possibilité de placer des panneaux photovoltaïques.

Etat d'avancement

Réception d'une première offre pour une installation de +/- 70 kWh. Cahier des charges en cours de rédaction.

Délais : 31/12/2015

OBJECTIFS ABANDONNÉS

Numéro de l'objectif : 122

Site concerné

SE Wegnez

Pourquoi ?

Les eaux épurées de la station de Wegnez sont rejetées, dans la Vesdre, via une cascade de +/- 5 mètres de hauteur. Vu cette hauteur et les débits rejetés, nous allons étudier la possibilité de placer une centrale hydroélectrique qui fournirait directement le courant produit à la station.

Cible

Réaliser l'étude de faisabilité du projet et suivant la conclusion placer ou non la centrale hydroélectrique.

Etat d'avancement

Pour ce projet, nous n'avons pas l'octroi de certificats verts et par conséquent il n'est pas rentable.

2.4. Réduction des consommations énergétiques directes et indirectes des stations

OBJECTIFS EN COURS DE RÉALISATION

Numéro de l'objectif : 97

Site concerné

SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins.

Cible

Essai de la nouvelle régulation en cours.

Délais : 30/09/2015

Numéro des objectifs : 146

Site concerné

SE La Mule

Pourquoi ?

L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins.

Cible

Par manque de temps, le délai d'installation du programme a été revu.

Délais : 31/12/2015

Numéro des objectifs : 147

Site concerné

SE Retinne

Pourquoi ?

L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers.

Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins.

Cible

Les modifications seront réalisées dans le cadre de la remise à niveau de la station.

Délais : 31/12/2016

Numéro des objectifs : 148

Site concerné

SE La Mule

Pourquoi ?

L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers.

Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins.

Cible

Par manque de temps, le délai d'installation du programme a été revu.

Délais : 31/12/2015

Numéro des objectifs : 157

Site concerné

SE Liège Oupeye

Pourquoi ?

Afin de réduire la consommation électrique des centrifugeuses, le fournisseur nous a proposé de placer une pièce récupératrice d'énergie. Une étude comparative de leur fonctionnement sera réalisée afin de déterminer si l'investissement est rentable ou non.

Cible

Les données demandées par le fournisseur ont été envoyées. Les essais vont être réalisés dans le courant du second semestre 2015.

Délais : 31/12/2015

OBJECTIFS CLOTURÉS**Numéro de l'objectif : 99***Site concerné*

SE Awans

Pourquoi ?

Afin d'adapter le fonctionnement des surpresseurs en fonction de la charge entrante, il est opportun de remplacer le mode d'aération durée – fréquence par une régulation en fonction de l'oxygène des bassins.

Cible

Mettre en place un programme d'aération asservi à la mesure en oxygène des bassins.

Résultat(s) obtenu(s)

Le système de régulation est installé.

2012 : 401 579 kWh

2013 : 380 764 kWh

2014 : 374 371 kWh

Numéro de l'objectif : 149*Site concerné*

SE Embourg

Pourquoi ?

Afin d'adapter le fonctionnement des surpresseurs en fonction de la charge entrante, il est opportun de remplacer le mode d'aération durée – fréquence par une régulation en fonction de l'oxygène des bassins.

Cible

Mettre en place un programme d'aération asservi à la mesure en oxygène des bassins.

Résultat(s) obtenu(s)

Le programme a été installé fin mars 2014.

Relevé des consommations :

2012 : 910 781 kWh

2013 : 906 508 kWh

2014 : 851 377 kWh

Numéro de l'objectif : 157*Site concerné*

SE Liège Oupeye

Pourquoi ?

Le transport des boues est une source de consommation indirecte énergétique indirecte de la station. Le but est de réduire le transport des boues en augmentant la siccité des boues.

Cible

Modifier les paramètres de fonctionnement de manière à augmenter la siccité de boues : objectif augmenter la siccité de 5 %.

Résultat(s) obtenu(s)

Les modifications ont permis une augmentation de la siccité des boues de l'ordre de 1,5 %.

Numéro de l'objectif : 160*Site concerné*

SE Wegnez

Pourquoi ?

Le lavage à la soude de la troisième tour de désodorisation peut être supprimé. En effet, la totalité des odeurs sont éliminées dans les deux premières tours.

Cible

Arrêter de la 3^{ème} tour avec comme conséquence une diminution de la consommation annuelle de la station de l'ordre de 60 000 kWh.

Résultat(s) obtenu(s)

La tour a été arrêtée le début 2015. Nous n'avons pas constaté de nouvelles nuisances olfactives ni de plaintes du voisinage.

2.5. Amélioration de l'impact visuel des stations

OBJECTIFS EN COURS DE RÉALISATION**Numéro de l'objectif : 161***Site concerné*

SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Le local hydrophore est un local de passage qui reste allumé 24 h / 24. Nous allons les remplacer par des tubes LED ce qui représente une diminution de la consommation annuelle de la station de l'ordre de 13 000 kWh.

Cible

Placement des tubes LED.

Etat d'avancement

Les tubes LED sont placés dans le local hydrophore.

OBJECTIFS CLOTURÉS

Numéro de l'objectif : 129

Site concerné

SE Plombières

Pourquoi ?

Suite aux dégradations provoquées par les intempéries, il s'avère indispensable de procéder à la réfection des peintures de toute une série d'éléments dont entre autre les poteaux électriques, charpentes des engins de levage, ...

Cible

Réfection des peintures.

Etat d'avancement

Travaux réalisés.

2.6. Les objectifs 2015

Numéro de l'objectif : 162

Site concerné

SE Momalle

Pourquoi ?

La cuve de stockage des flottants est trop exiguë et vite saturée. Cela provoque régulièrement des fuites en MES et un non-respect des normes de rejets.

Cible

Augmenter la capacité de stockage des flottants de la station en installant une second cuve.

Délais : 30/11/2015

Numéro de l'objectif : 163

Site concerné

SE Momalle

Pourquoi ?

La station de Momalle produit beaucoup de flottants. Afin rabattre une partie de ces flottants, nous allons placer un système d'aspersion au niveau du clarificateur. Ce système a donné de bons résultats sur d'autres stations.

Cible

Diminuer la quantité de flottants récupérée dans la cuve de stockage.

Délais : 30/09/2015

Numéro de l'objectif : 164

Site concerné

SE Waremme

Pourquoi ?

La station de Waremme produit beaucoup de flottants. Afin rabattre une partie de ces flottants, nous allons placer un système d'aspersion au niveau du clarificateur. Ce système a donné de bons résultats sur d'autres stations.

Cible

Diminuer la quantité de flottants récupérée dans la cuve de stockage.

Délais : 30/09/2015

Numéro de l'objectif : 165

Sites concernés

Ensembles des sites

Pourquoi ?

Lors de la réception d'une pollution sur un de nos sites, nous avons pu constater que les « boudins absorbants » d'hydrocarbures sont plus efficaces et faciles à utilisés que les buvards absorbants.

Cible

Mettre à la disposition des centres de secteur des « boudins absorbants ».

Délais : 01/06/2015

Numéro de l'objectif : 165

Sites concernés

Ensembles des sites

Pourquoi ?

Lors de la réception d'une pollution sur un de nos sites, nous avons pu constater que les « boudins absorbants » d'hydrocarbures sont plus efficaces et faciles à utilisés que les buvards absorbants.

Cible

Mettre à la disposition des centres de secteur des « boudins absorbants ».

Délais : 01/06/2015

Numéro des objectifs : 166*Site concerné*

SE Thommen

Pourquoi ?

L'influent de la station est tellement dilué qu'il respecte les normes. Dès lors le fonctionnement de l'aération peut être supprimé. Afin d'assurer d'éviter d'éventuelles fuites en MES, nous allons étudier la possibilité de placer un filtre type « tapis japonais » à la sortie.

Cible

Diminuer la consommation électrique de la station de +/- 80 %.

Délais : 30/09/2015

Numéro des objectifs : 167*Sites concernés*

Ensembles des sites

Pourquoi ?

L'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2015 instaurant une obligation de tri des déchets nous oblige à trier certains déchets pour le 01 septembre 2015.

Cible

Vérifier et mettre en place le tri des déchets prévu pour le 01 septembre 2015.

Délais : 01/09/2015

Numéro des objectifs : 168*Sites concernés*

Ensembles des sites

Pourquoi ?

L'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2015 instaurant une obligation de tri des déchets nous oblige à trier certains déchets pour le 01 janvier 2016.

Cible

Vérifier et mettre en place le tri des déchets prévu pour le 01 janvier 2016.

Délais : 01/01/2016

Numéro des objectifs : 169*Sites concernés*

Ensembles des sites

Pourquoi ?

L'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2015 instaurant une obligation de tri des déchets nous oblige à trier certains déchets pour le 01 janvier 2016.

Cible

Vérifier et mettre en place le tri des déchets prévu pour le 01 janvier 2016.

Délais : 01/01/2016

Numéro de l'objectif : 170*Site concerné*

SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Le moteur du ventilateur de la désodorisation est très énergivore. Le remplacer par un moteur plus économique permettra de diminuer la consommation électrique de ce poste. Le retour sur investissement de ce projet est de moins de 2 ans.

Cible

Réduire la consommation électrique de 25000 kWh/an.

Délais : 30/09/2015

Numéro de l'objectif : 171*Site concerné*

SE Waremme

Pourquoi ?

Les flottants de la station de Waremme sont actuellement recirculés vers le traitement biologique. L'accumulation de ces flottants provoque à la longue des difficultés d'exploitation. Afin d'améliorer la gestion des flottants, nous allons réaliser deux essais :

- Un essai de séchage des flottants sur les lits de séchage,
- Un essai d'évacuation des flottants vers la centrifugeuse.

Cible

Suppression de la recirculation des flottants vers le traitement biologique.

Délais : 30/09/2015

Numéro de l'objectif : 172*Site concerné*

SE Bola

Pourquoi ?

L'aération du bassin de la station est asservie à la mesure du taux d'oxygène du bassin. Un nouveau programme de cette régulation va permettre mieux utiliser l'oxygène et de réduire la consommation électrique notamment lors des périodes de faibles charges.

Cible

Réduction de la consommation électrique de la station.

Délais : 30/09/2015

3



LES RÉSULTATS

-3- LES RÉSULTATS

3.1. Les indicateurs

Le règlement EMAS n°1221/2009 du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009 impose de déterminer des indicateurs dits de base et ce pour tous les types d'organisation. Ils sont axés sur les performances dans les domaines essentiels suivants : efficacité énergétique ; utilisation rationnelle des matières, eau, déchets, biodiversité et émissions.

Ces indicateurs se composent des éléments suivants :

- Un chiffre A correspondant à l'apport/incidence annuel(le) total(e) ;
- Un chiffre B correspondant à la production annuelle totale de l'organisation ;
- Un chiffre R représentant le ratio A/B.

3.1.1. L'INDICATEUR DE BASE

Au regard de notre activité d'épuration des eaux, il nous est apparu opportun de définir comme indicateur de base pour les stations l'efficacité énergétique des stations représentée par le ratio de la consommation électrique sur la pollution entrant sur les stations.

**Indicateur de base =
Consommation électrique en
kWh / EH_{polluants}**

Le calcul de ces EH polluants se réalise sur base des résultats des analyses légales effectuées sur l'influent de chaque station. Dans ce calcul, nous considérons qu'un EH représente la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours de 60g par jour.

Notons que plusieurs facteurs peuvent influencer la précision de

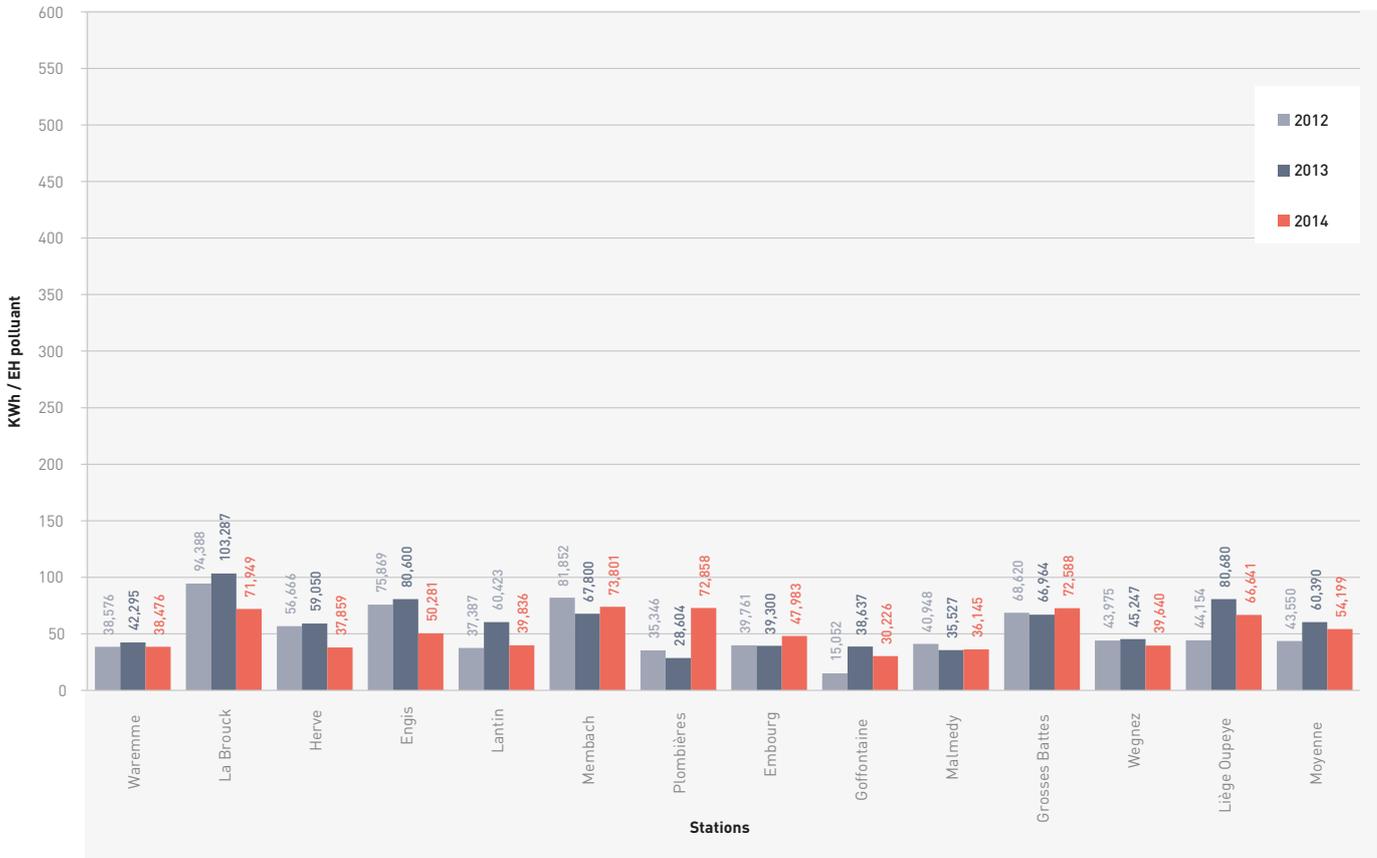
cet indicateur dont entre autres :

- Le nombre d'analyses réalisées sur les sites : plus ce dernier est élevé plus la précision du calcul des EH polluants sera précis,
- La pluviométrie lors des prélèvements : le calcul de la charge est basé sur le débit réceptionné et la concentration en DBO₅ de l'échantillon 24 heures.

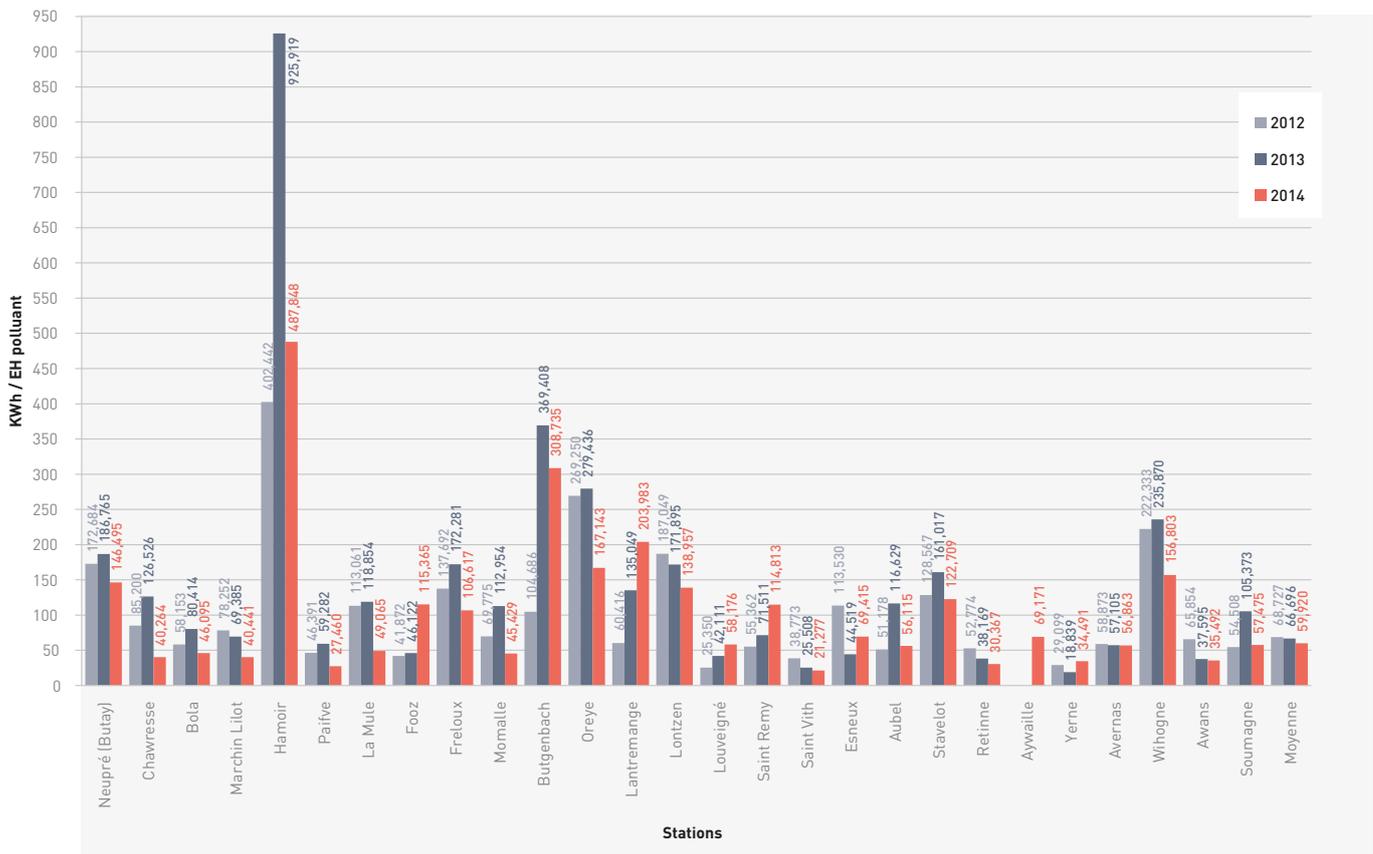
C'est pourquoi, selon les conditions de prélèvements, l'indicateur de base peut fortement varier d'une année à l'autre pour une même station et ce sans qu'aucune modification significative n'ait été apportée au fonctionnement de cette même station.

Pour présenter l'indicateur de base, nous avons regroupé les stations d'épuration en trois catégories selon leur capacité nominale à savoir : les stations dont la capacité nominale est supérieure à 10 000 EH, les stations dont la capacité est comprise entre 2 000 EH et 10 000 EH et en fin les stations dont la capacité est inférieure à 2 000 EH.

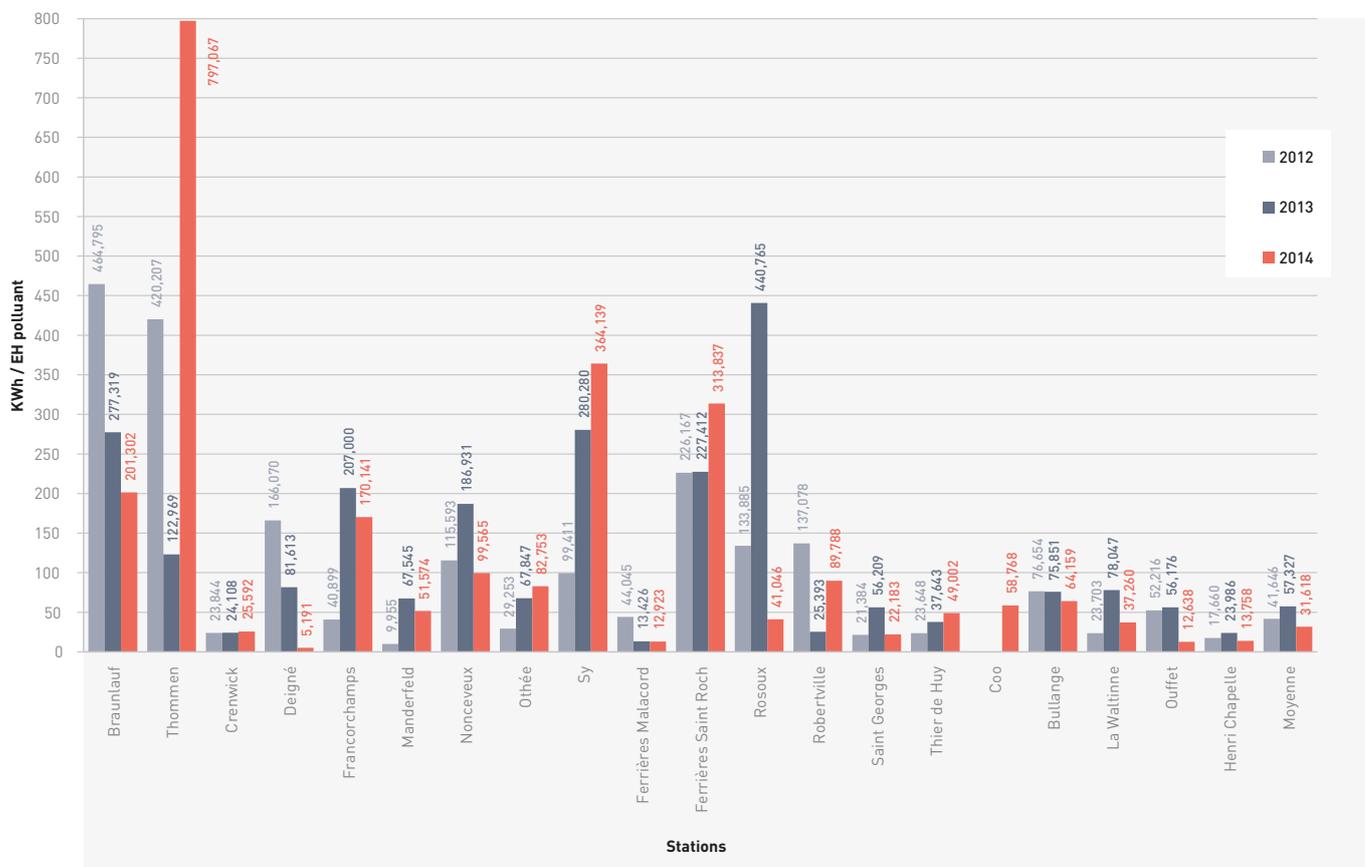
STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



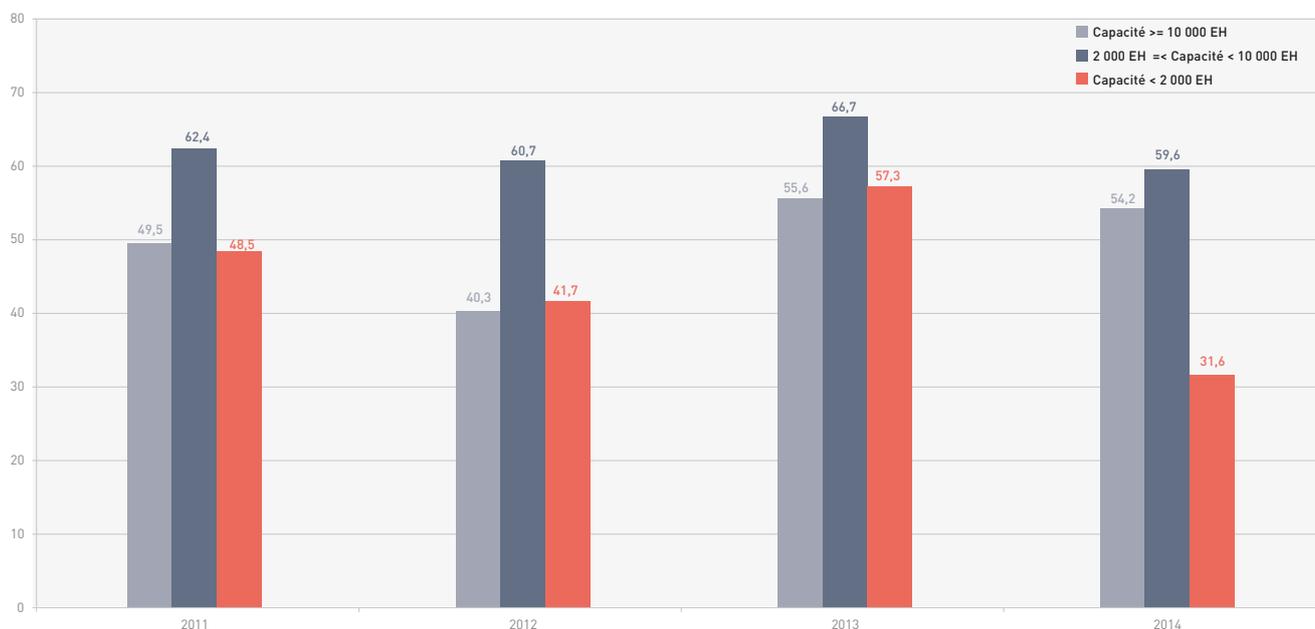
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'augmentation de la consommation électrique par EH traité de certaines stations est due au fait que la charge mesurée lors des analyses légales a diminué alors qu'une partie de la consommation de ces stations est constante et ce quel que soit la charge.

L'analyse d'efficacité énergétique globale des stations (point ci-après) nous montre qu'en 2014 la consommation par EH traité est en baisse et ce pour les trois catégories de stations : stations dont la capacité est supérieure à 10 000 EH, stations dont la capacité est comprise entre 2 000 et 10 000 EH et stations de capacité inférieure à 2 000 EH.

3.1.2. EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : ÉVOLUTION GLOBALE

Le tableau ci-dessous représente l'évolution annuelle de l'efficacité énergétique moyenne des stations selon leur capacité nominale.



3.1.3. AUTRES INDICATEURS

D'autres paramètres de fonctionnement des stations tels matières sèches évacuées, m³ traités... sont suivis dans le cadre de la gestion EMAS. Ces paramètres n'ont pas été repris comme indicateur de base.

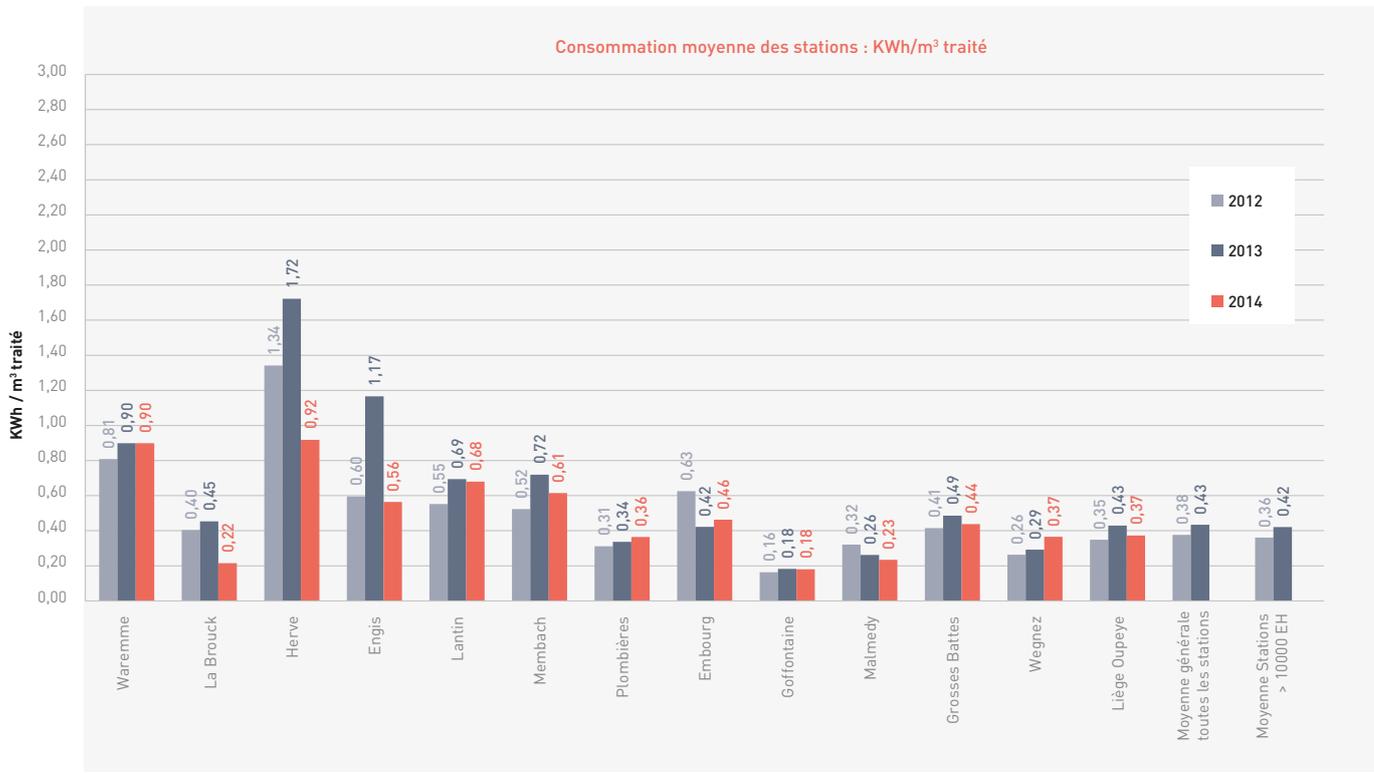
3.1.3.1. La consommation par m³ traité

Toutefois, la consommation par m³ traité sur les différents sites est un indicateur pertinent illustré par les graphes suivants.

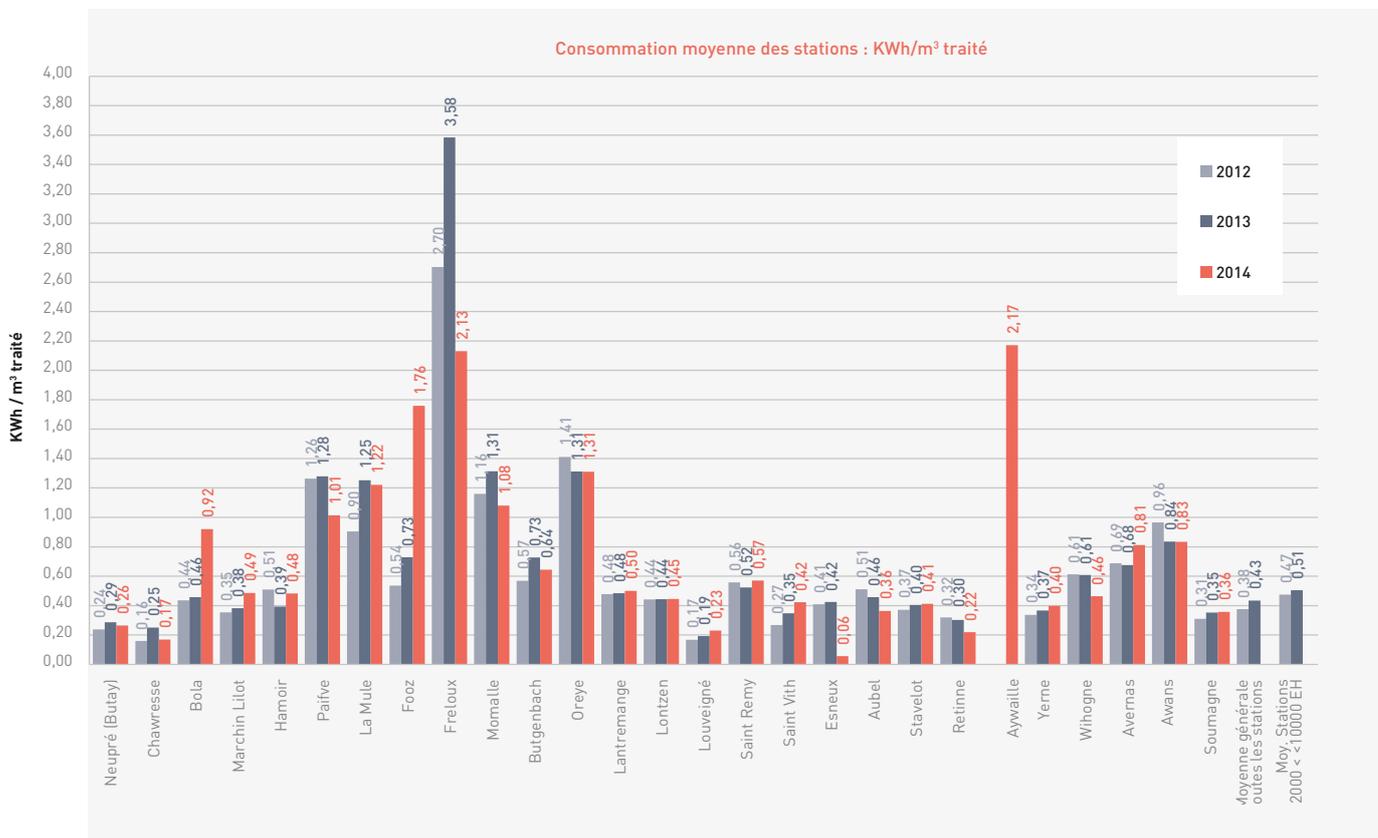
Dans les graphes ci-dessous, certaines stations présentent une augmentation significative de leur consommation par m³ à savoir les stations de Freloux, Rosoux, Deigné et Ferrières-Malacord. Pour les deux premières citées, l'augmentation de cet indicateur est due à une diminution du volume traité en 2013. Pour les stations de Deigné et Ferrières-Malacord l'indicateur de base, relatif à l'EH traité étant en diminution, prouve qu'il n'y a pas de consommation anormale de ces stations.



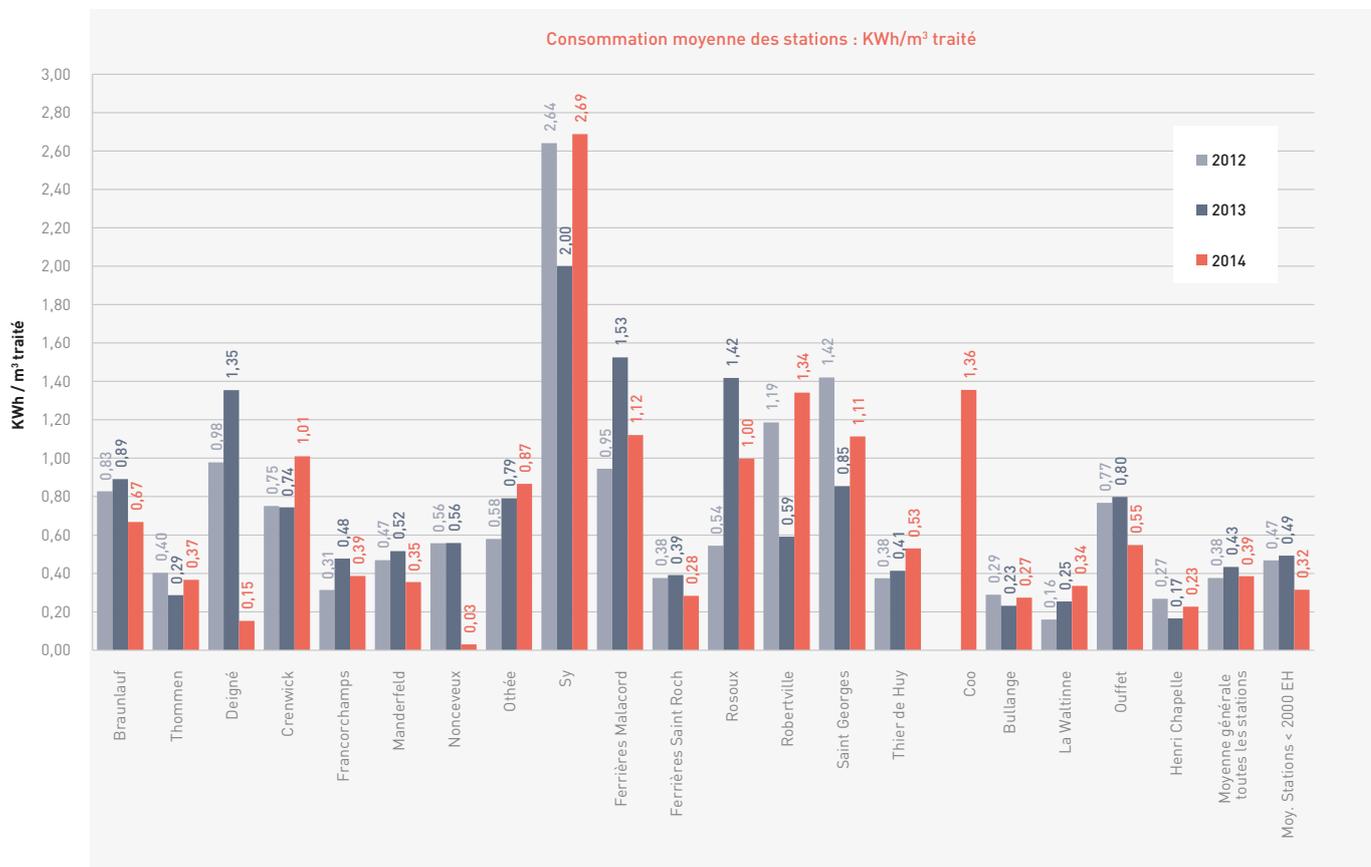
STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Certaines stations présentent, pour 2014, une augmentation significative de leur consommation électrique par m³ d'eau traité à savoir les stations de Bola, Fooz, Crenwick, Robertville et Thier de Huy et de La Waltinne.

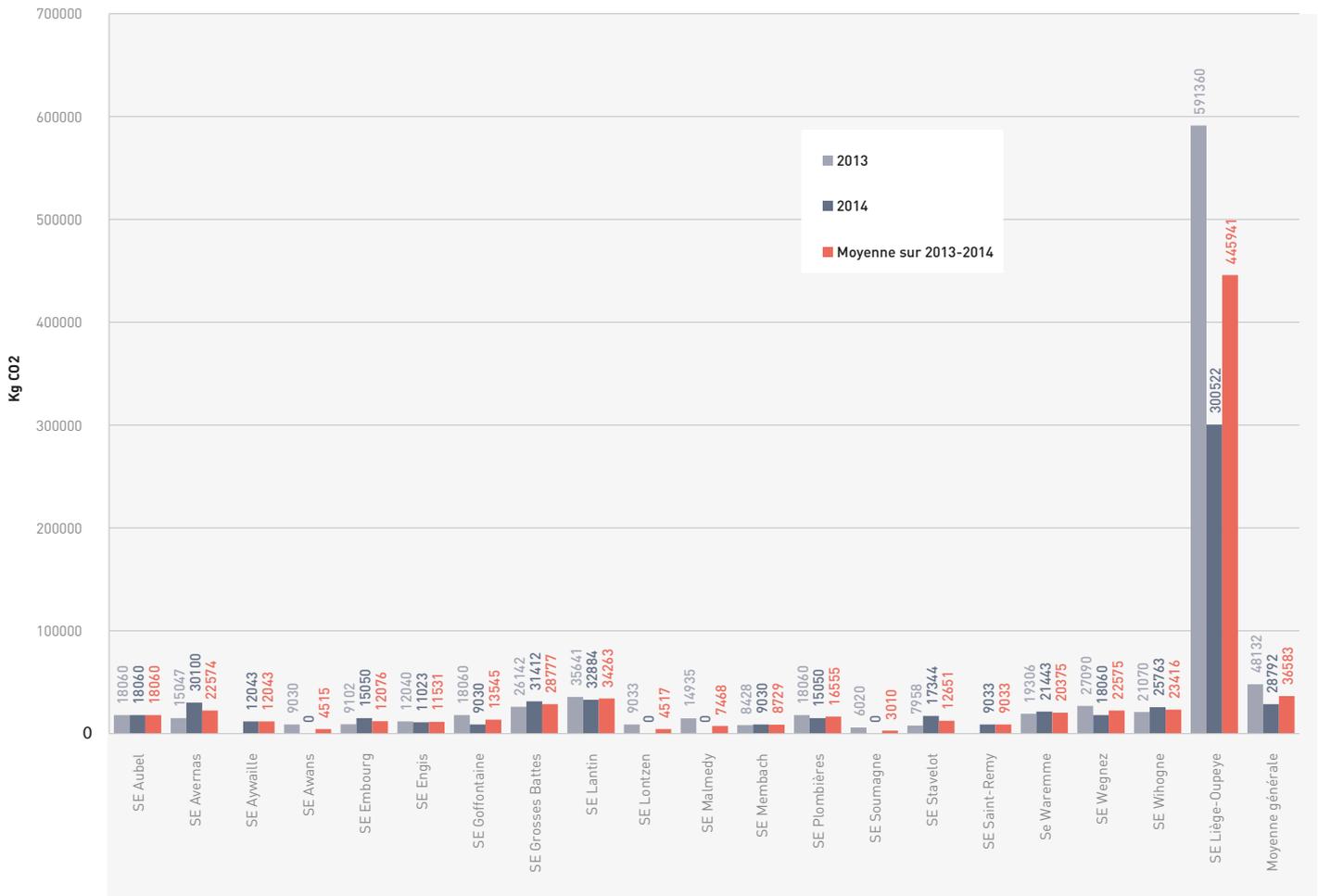
Pour les stations de Fooz, Robertville, Thier de Huy l'augmentation de cet indicateur est la résultante d'une diminution du volume traité au cours de l'année 2014.

Les indicateurs de base des stations de Crenwick (indicateur constant), Bola et La Waltinne (indicateur en baisse) prouvent qu'il n'y a pas de consommation anormale de ces stations.

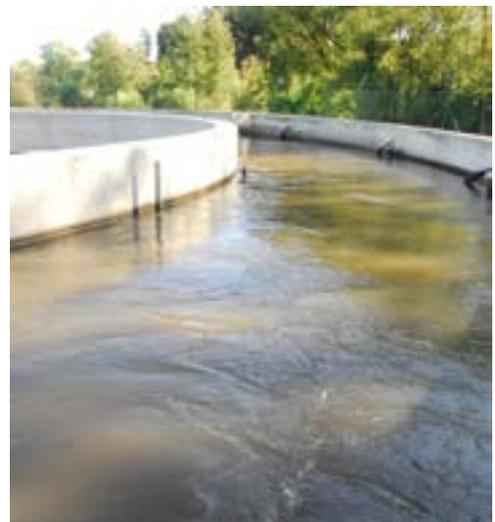
3.1.3.2. Les émissions de CO₂

Dans le graphe suivant illustre les émissions de CO₂ pour les stations disposant d'une chauffante au gazoil ou au gaz naturel.

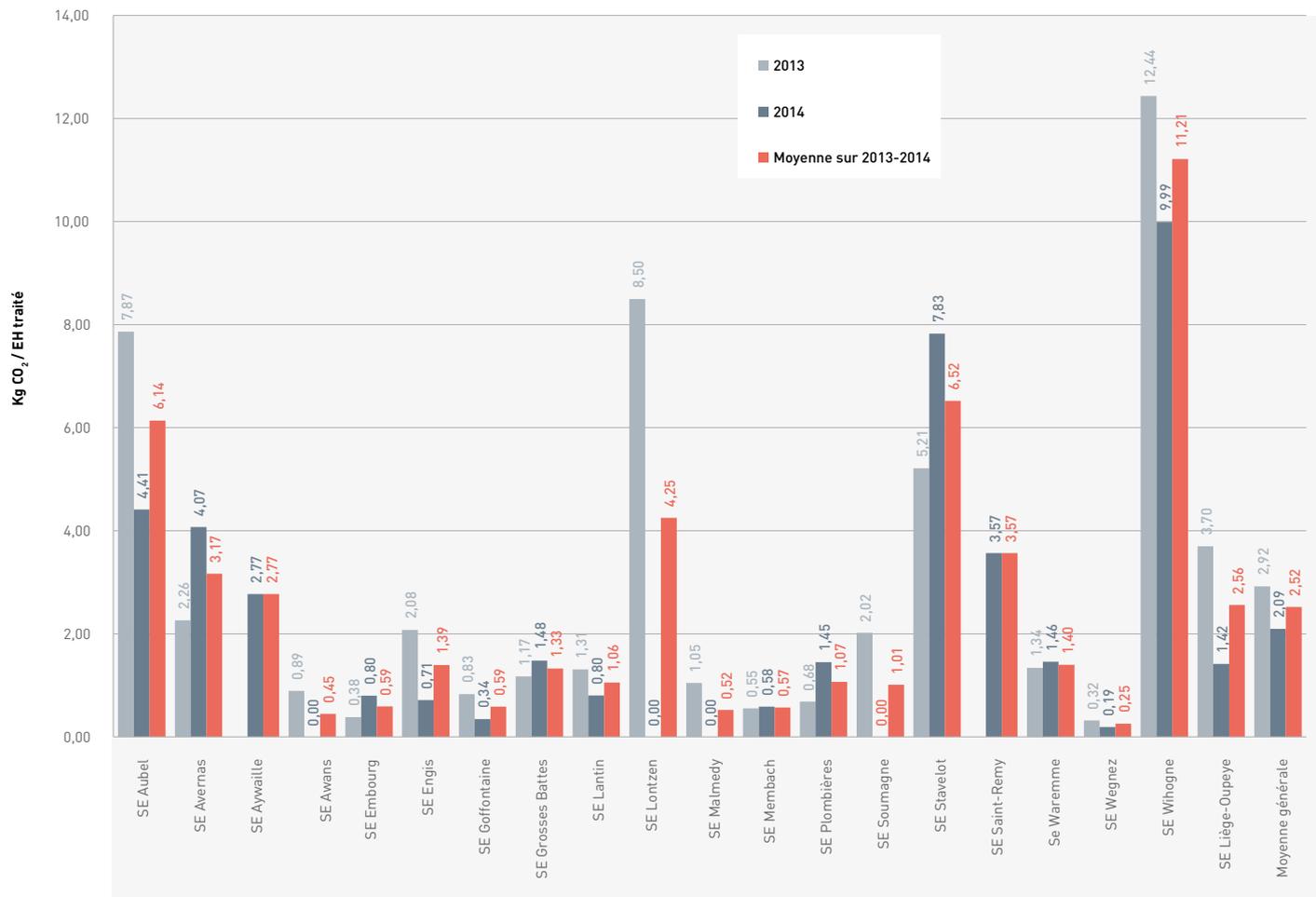
Ces données sont obtenues sur base des livraisons annuelles de gazoil sur les différents sites.



Les émissions plus importantes de la station de Liège-Oupeye sont principalement dues d’une part à la présence de la salle didactique et d’autre part à la présence du personnel de garde 24 h / 24 sur la station.



Le graphe ci-dessous reprend les émissions de CO₂ des mêmes stations rapportées à l'EH traité sur chacune d'elles.



3.2. Les exigences, performances et résultats

3.2.1. LES ANALYSES LÉGALES

3.2.1.1. Le nombre d'analyses

Via leur permis d'environnement et autres autorisations de déversement et permis d'exploiter, les stations sont soumises au respect de normes de rejet.

Afin de vérifier le bon fonctionnement des stations et par conséquent le respect des normes ; la législation nous oblige à réaliser un nombre minimum d'analyses, « dites légales » sur chaque station, et ce en fonction de la capacité de ces dernières. La législation prévoit également qu'un certain nombre d'échantillons peuvent ne pas respecter les normes. Le tableau ci-dessous illustre cette disposition.

Nombre d'échantillons prélevés au cours de l'année	4-7	8-16	17-28	29-40	41-53
Nombre maximal d'échantillons pouvant ne pas être conforme	1	2	3	4	5

LE NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉES

Le tableau ci-dessous a pour but de vérifier la conformité de chaque station points de vue nombre d'analyses réalisées et nombre d'analyses non-conformes.

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés en 2014	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2014	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Aubel	4	1	5	0	C
SE Avernas	4	1	6	0	C
SE Awans	4	1	6	0	C
SE Aywaille			9	0	C
SE Bola	4	1	4	0	C
SE Braunlauf	4	1	5	0	C
SE Bullange	4	1	8	2	NC
SE Butay (Neupré)	4	1	5	0	C
SE Butgenbach	4	1	5	0	C
SE Chawresse	4	1	5	0	C
SE Coo			5	0	C
SE Crenwick	4	1	4	0	C
SE Deigné	4	1	6	1	C
SE Embourg	12	2	12	0	C
SE Engis	12	2	12	0	C
SE Esneux	4	1	5	0	C
SE Ferrières Malacord	4	1	5	0	C
SE Ferrières Saint-Roch	4	1	5	0	C
SE Fooz	4	1	8	4	NC
SE Francorchamps	4	1	5	0	C
SE Freloux	4	1	5	1	C
SE Goffontaine	12	3	12	0	C
SE Grosses Battes	24	3	25	0	C
SE Hamoir	4	1	6	0	C
SE Henri-Chapelle	4	1	4	0	C
SE La Brouck	12	2	12	0	C
SE La Mule	12	2	5	0	C
SE La Waltinne	4	1	5	0	C
SE Lantin	12	2	14	4	NC
SE Lantremange	4	1	5	1	C
SE Liège-Oupeye	24	3	25	0	C
SE Lontzen	4	2	5	1	C
SE Louveigné	4	1	5	1	C
SE Malmedy	12	2	12	0	C
SE Manderfeld	4	1	6	0	C
SE Marchin (Lilot)	4	1	5	0	C
SE Membach	12	2	12	0	C
SE Momalle	4	1	5	0	C
SE Nonceveux	4	1	5	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés en 2013	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2013	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Oreye	4	1	6	1	C
SE Othée	4	1	4	0	C
SE Ouffet	4	1	6	1	C
SE Paifve	4	1	5	1	C
SE Plombières	12	2	12	0	C
SE Retinne	4	1	5	0	C
SE Robertville	4	1	5	1	C
SE Rosoux	4	1	7	3	NC
SE Saint Remy	4	1	4	0	C
SE Saint-Georges	4	1	9	4	NC
SE Saint-Vith	4	1	5	1	C
SE Soumagne	4	1	5	0	C
SE Stavelot	4	1	5	0	C
SE Sy	4	1	5	1	C
SE Thier de Huy	12	2	9	3	NC
SE Thommen	4	1	5	1	C
SE Waremme	12	2	12	1	C
SE Wegnez	24	3	26	1	C
SE Wihogne	4	1	5	0	C
SE Yerne	12	2	4	0	C

Tout au long de l'année 2014, pour les sites enregistrés EMAS, nous avons réalisés 442 analyses dont 407 respectaient, soit 92 %, les normes de rejet pour les paramètres DCO, DBO₅ et MES.



LES STATIONS NON-CONFORMES

SE Bullange : 2 analyses non-conformes sur 8

Les fluctuations importantes de la charge entrante (influent passant d'extrêmement dilué à très concentré) posent des problèmes de fonctionnement pour l'épuration réalisée à l'aide de biodisques. Pendant les périodes de faible charge, la biomasse n'est pas « alimentée » et ne se fixera pas suffisamment pour répondre aux « coups de charge ».

SE Fooz : 4 analyses non-conformes sur 8

Les non-conformités étaient dues à des prélèvements non-conformes : la crépine de prélèvement tombait dans le fond du bac de tranquillisation et aspirait ainsi une grande quantité de MES

SE Lantin : 4 analyses non-conformes sur 14

Ces non-conformités sont dues au colmatage d'une conduite de recirculation des boues d'un des deux décanteurs par une manchette d'aération.

SE Rosoux : 3 analyses non-conformes sur 7

Les origines de ces non-conformités sont :

- La réception régulière de pollution qui a pour conséquence la destruction de la biomasse.
- Un influent extrêmement dilué provoquant une fuite en MES alors que les paramètres DCO et DBO5 sont conformes.

Le Cebedeau a par ailleurs été consulté afin de trouver une solution à ce problème.

SE Saint-Georges : 4 analyses non-conformes sur 9

Les non-conformités étaient dues à des prélèvements non-conforme : la crépine de prélèvement tombait dans le fond du bac de tranquillisation et aspirait ainsi une grande quantité de MES

SE Thier de Huy : 3 analyses non-conformes sur 9

Les fluctuations importante de la charge entrante (influent passant d'extrêmement dilué à très concentré) posent des problèmes de fonctionnement pour l'épuration réalisée à l'aide de biodisques. Pendant les périodes de faible charge, la biomasse n'est pas « alimentée » et ne se fixera pas suffisamment pour répondre aux « coups de charge ».

3.2.1.2. Le respect des normes

Les paramètres analysés lors des analyses légales sont la DCO, la DBO_5 , les MES et pour certaines stations, dont la législation impose le respect d'une norme, l'azote et le phosphore.

C'est sur base des résultats des analyses de ces paramètres que nous allons étudier les performances des stations.

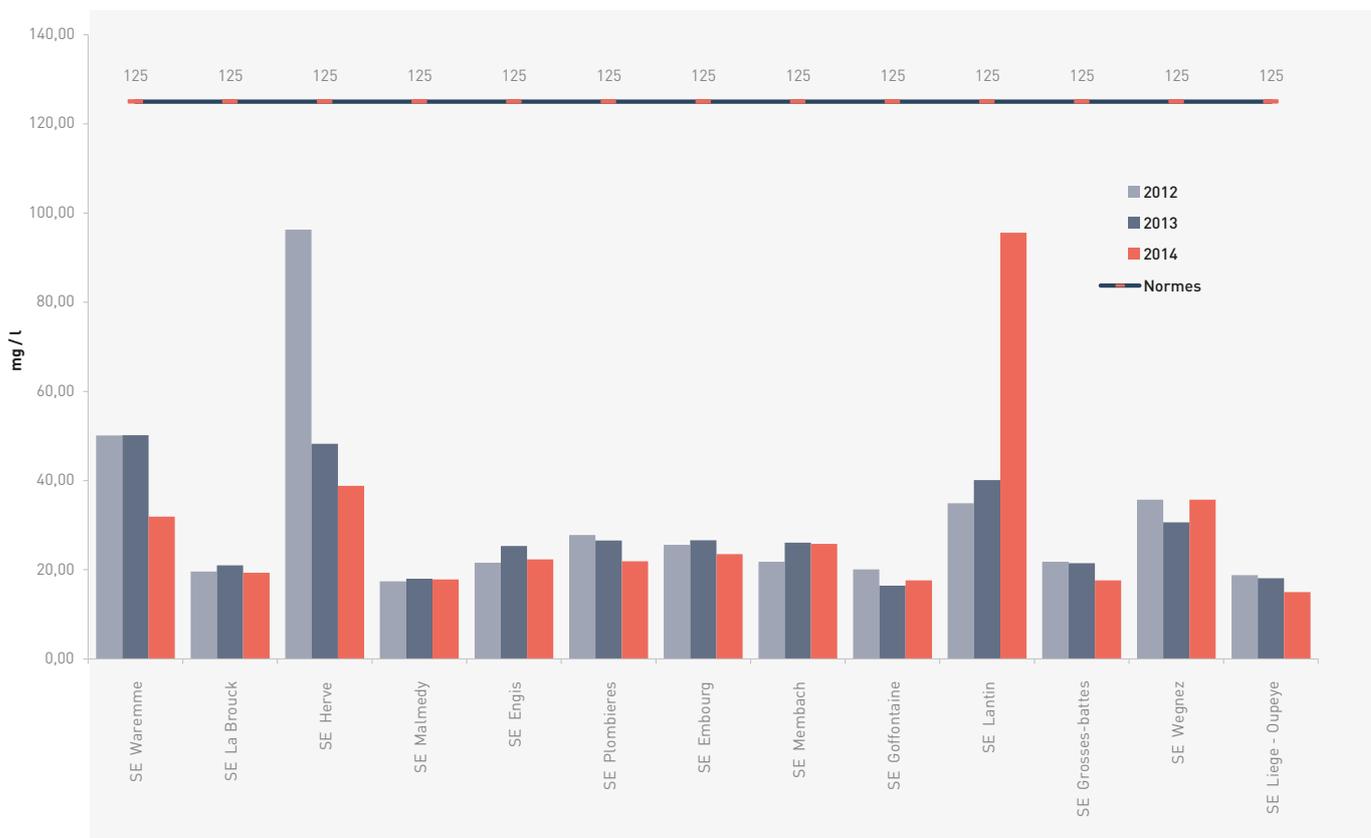
COMMENTAIRES :

- La station de Saint-Vith : la moyenne annuelle des rejets sur base des résultats des 5 analyses réalisées dépassent la norme pour les paramètres DCO, DBO_5 et MES. Cela est la résultante d'une analyse non-conforme qui augmente considérablement la moyenne annuelle de ces paramètres. Toutefois, la station est conforme comme l'atteste le tableau du point 3.2.1.1.
- La station de Saint-Georges : voir stations non-conformes au point précédent.
- La station de Lantin : stations non-conformes au point précédent.
- La station de Rosoux : voir stations non-conformes au point précédent.

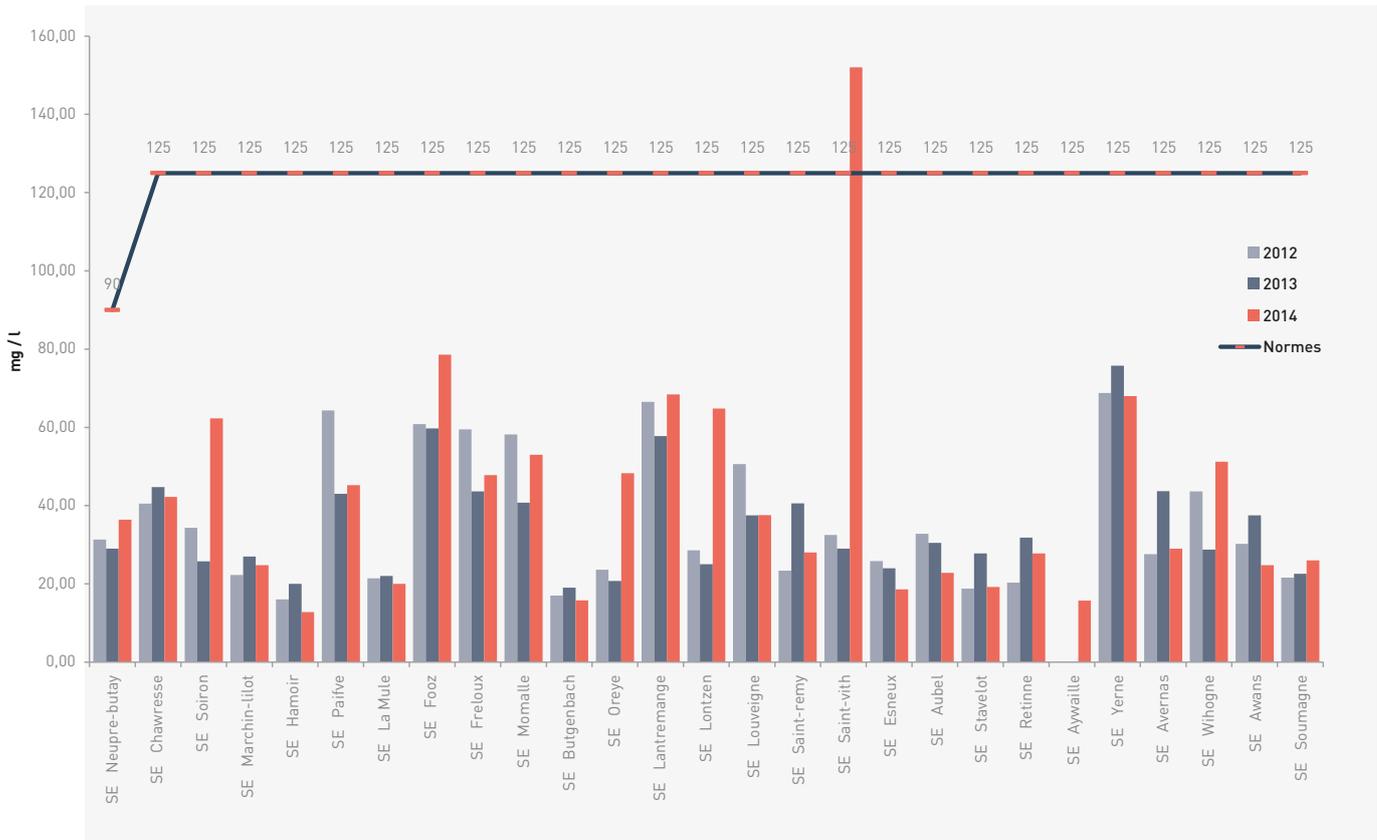
La Demande Chimique en Oxygène (DCO).

Elle représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentent dans les eaux.

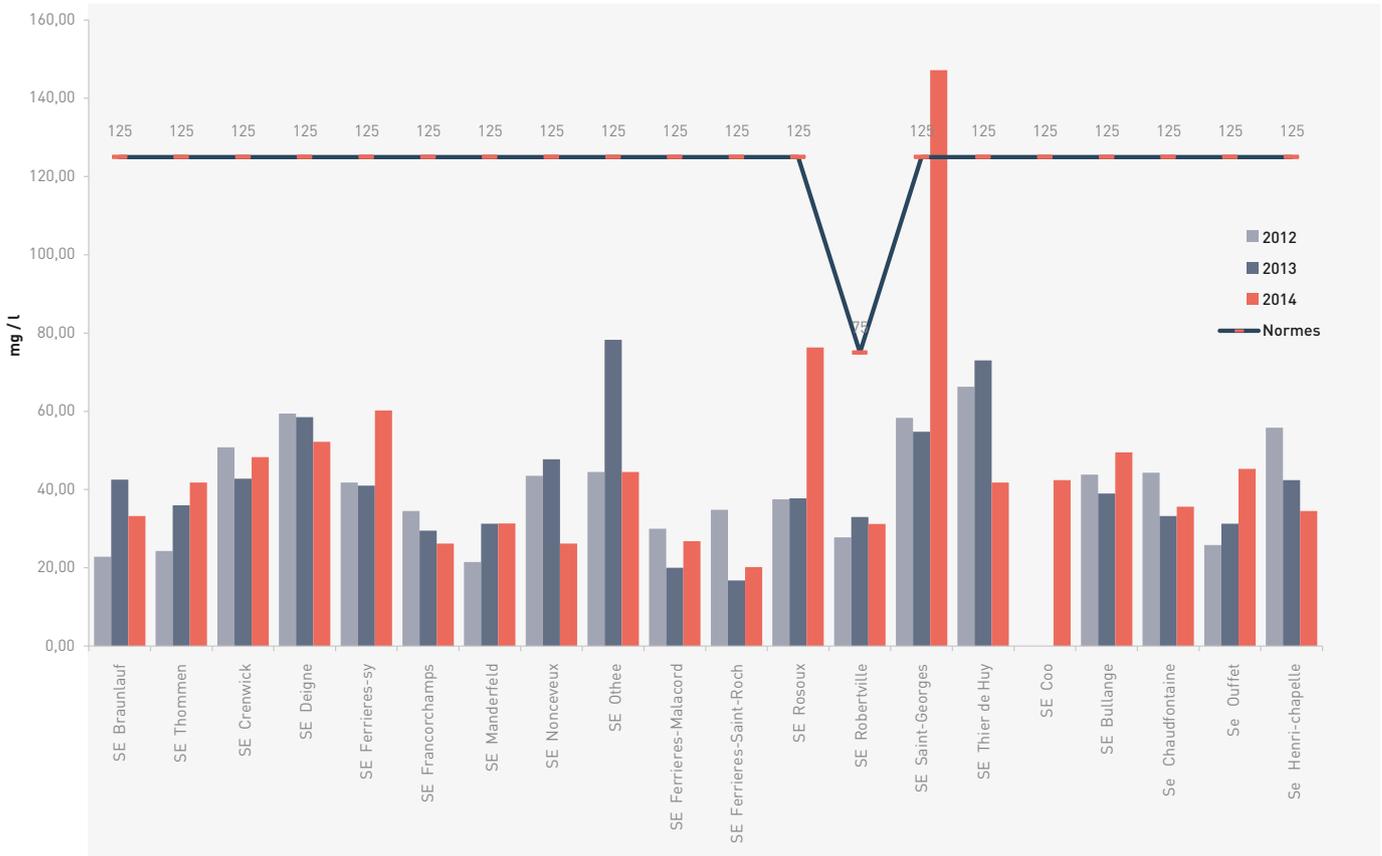
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



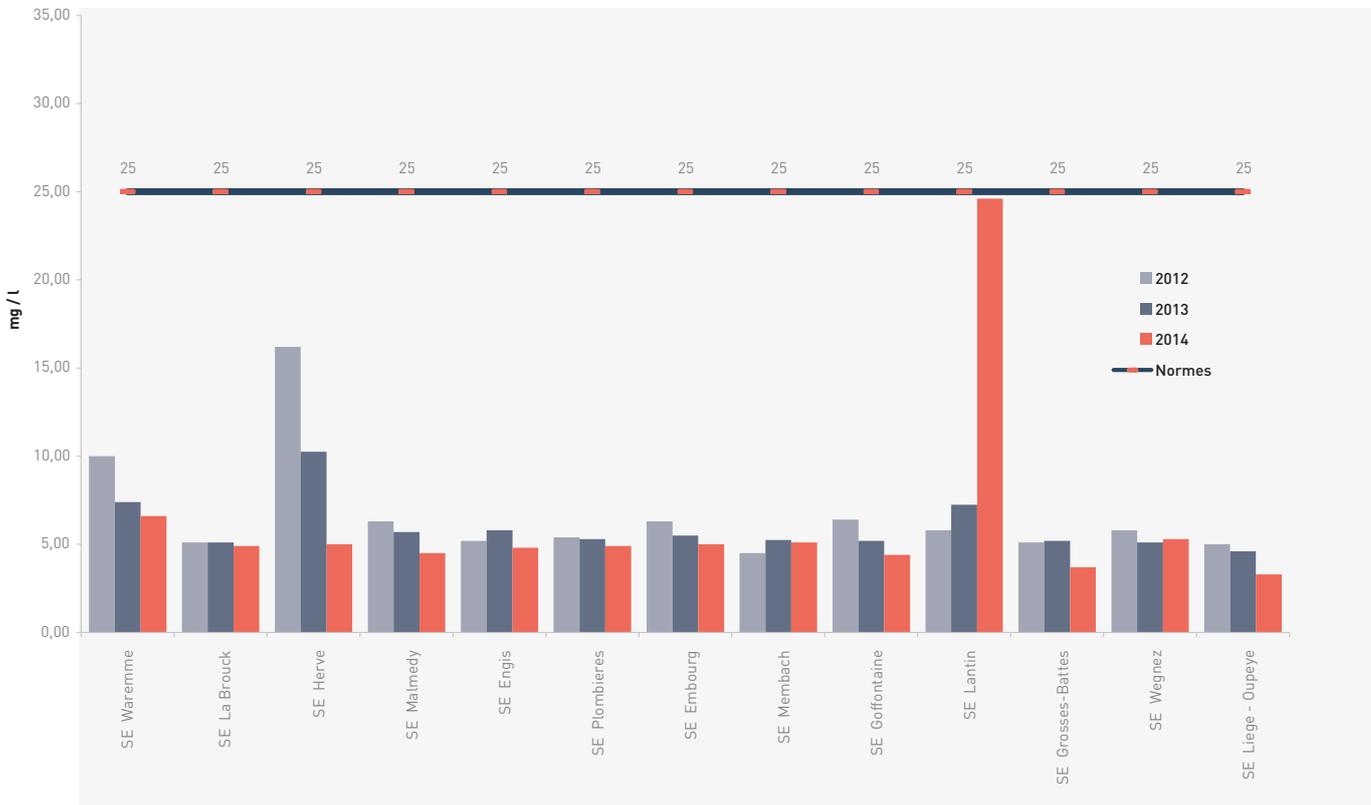
STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



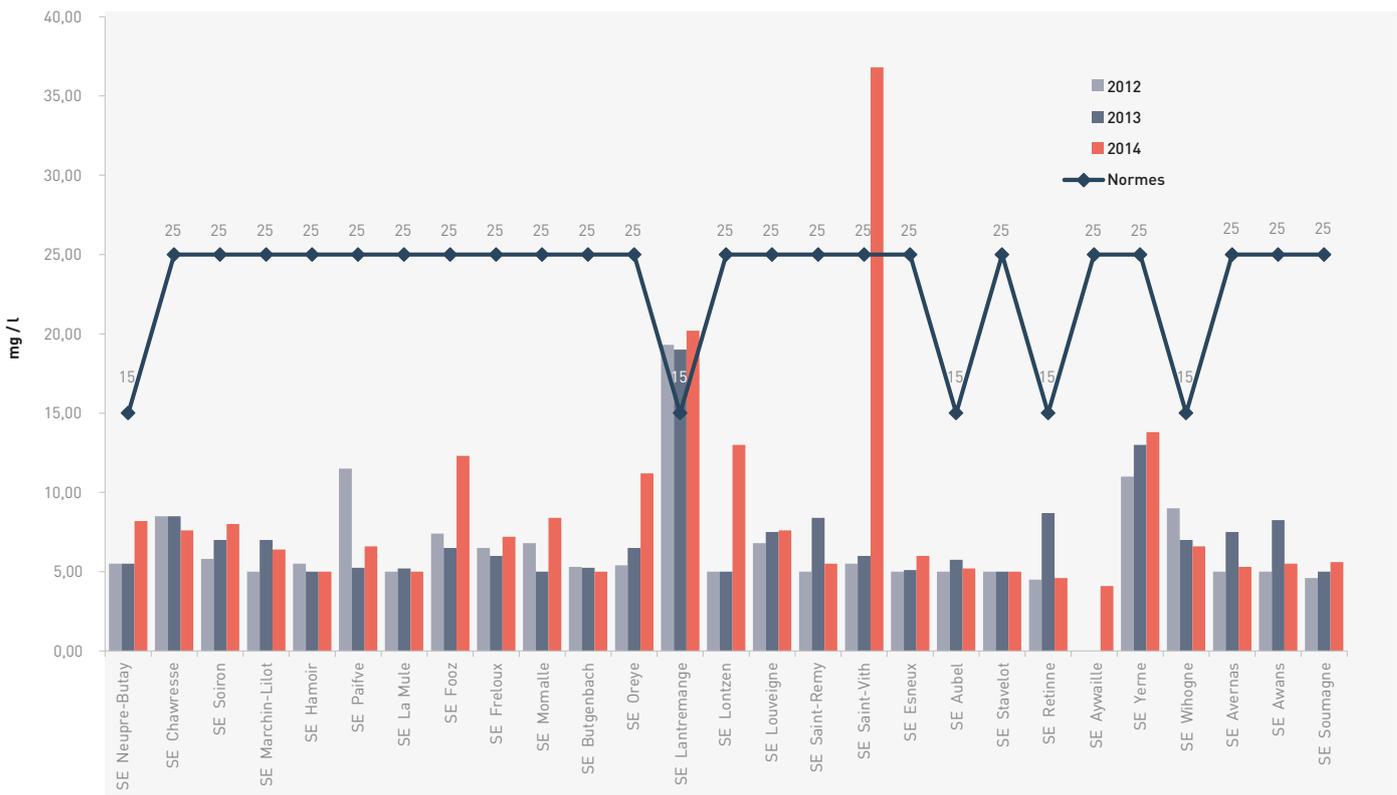
La Demande Biologique en Oxygène (DBO₅) à 5 jours.

Elle représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux.

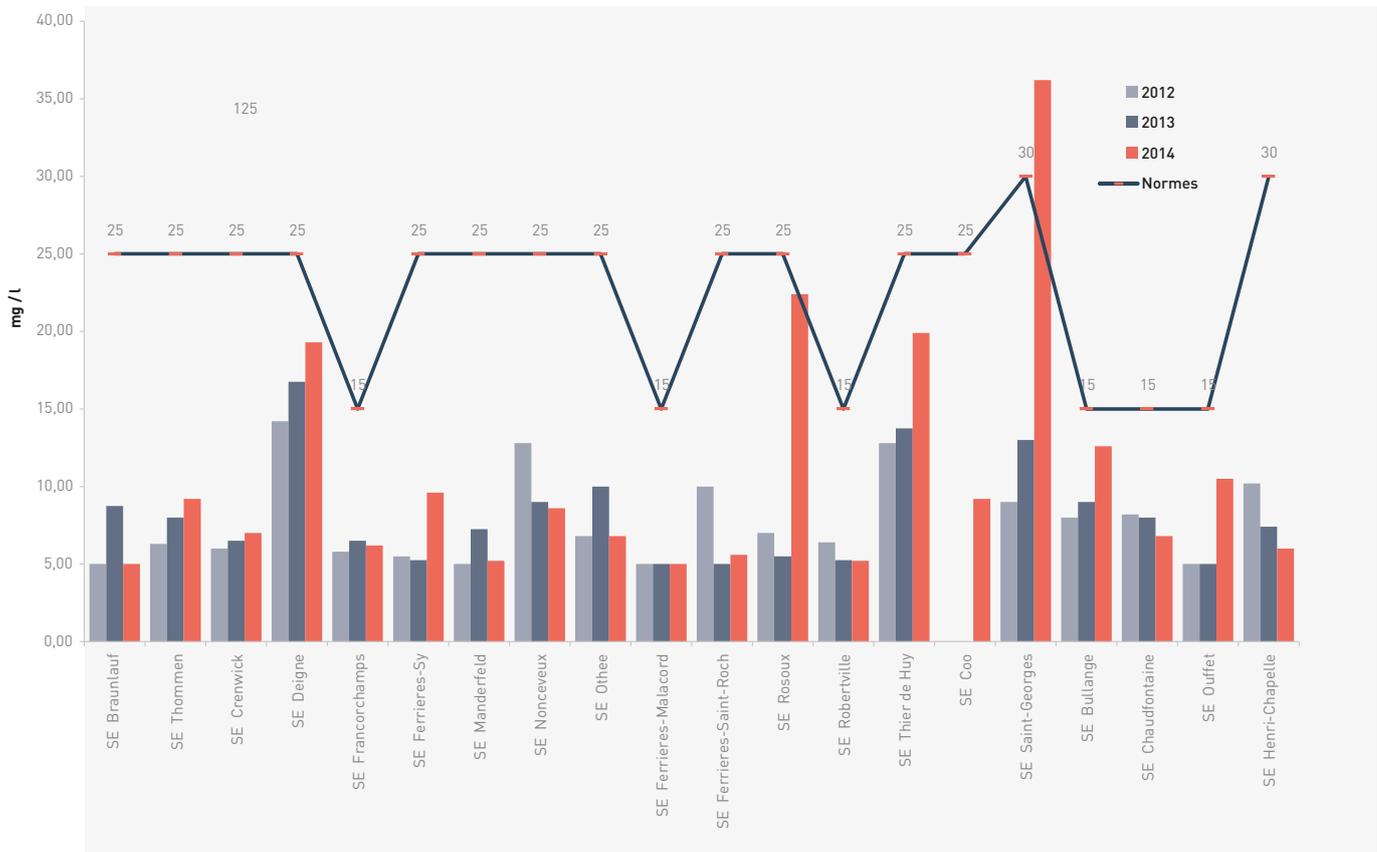
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



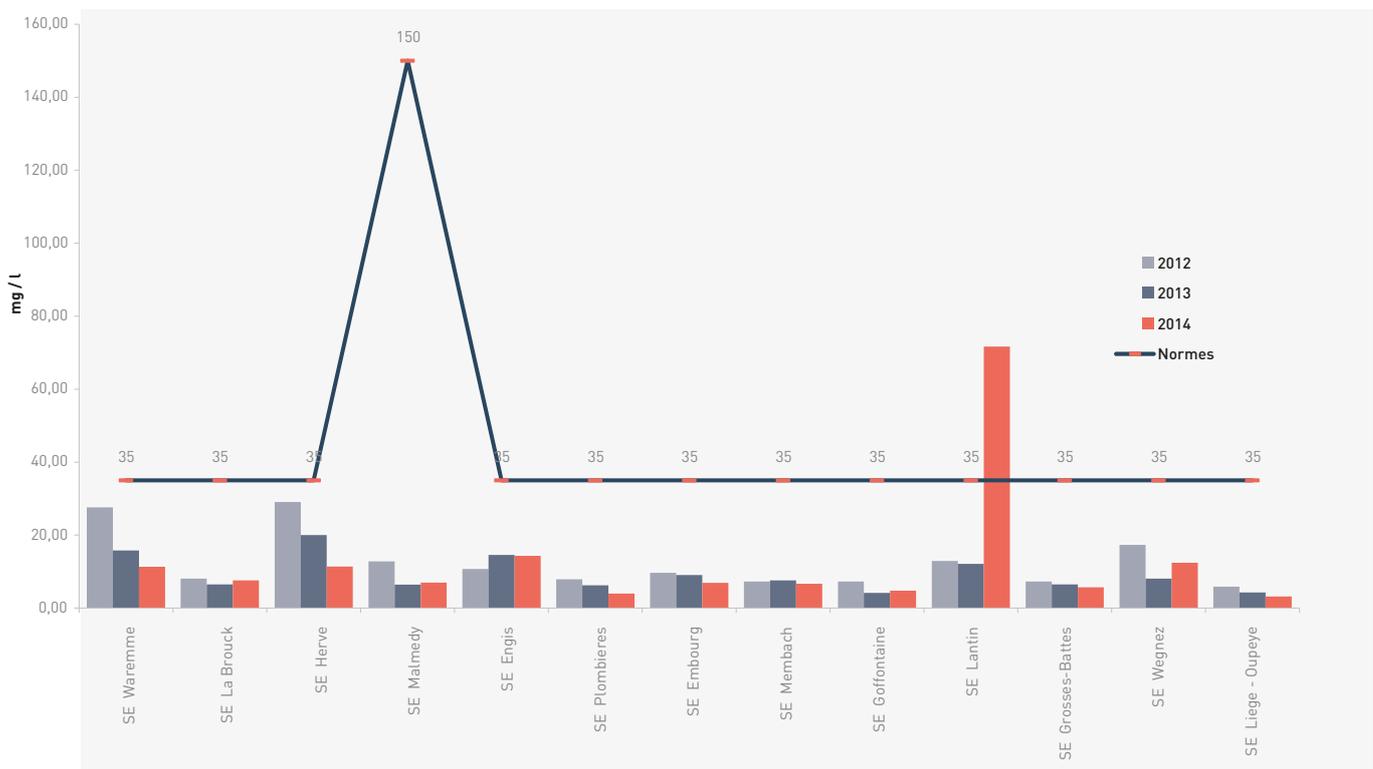
STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



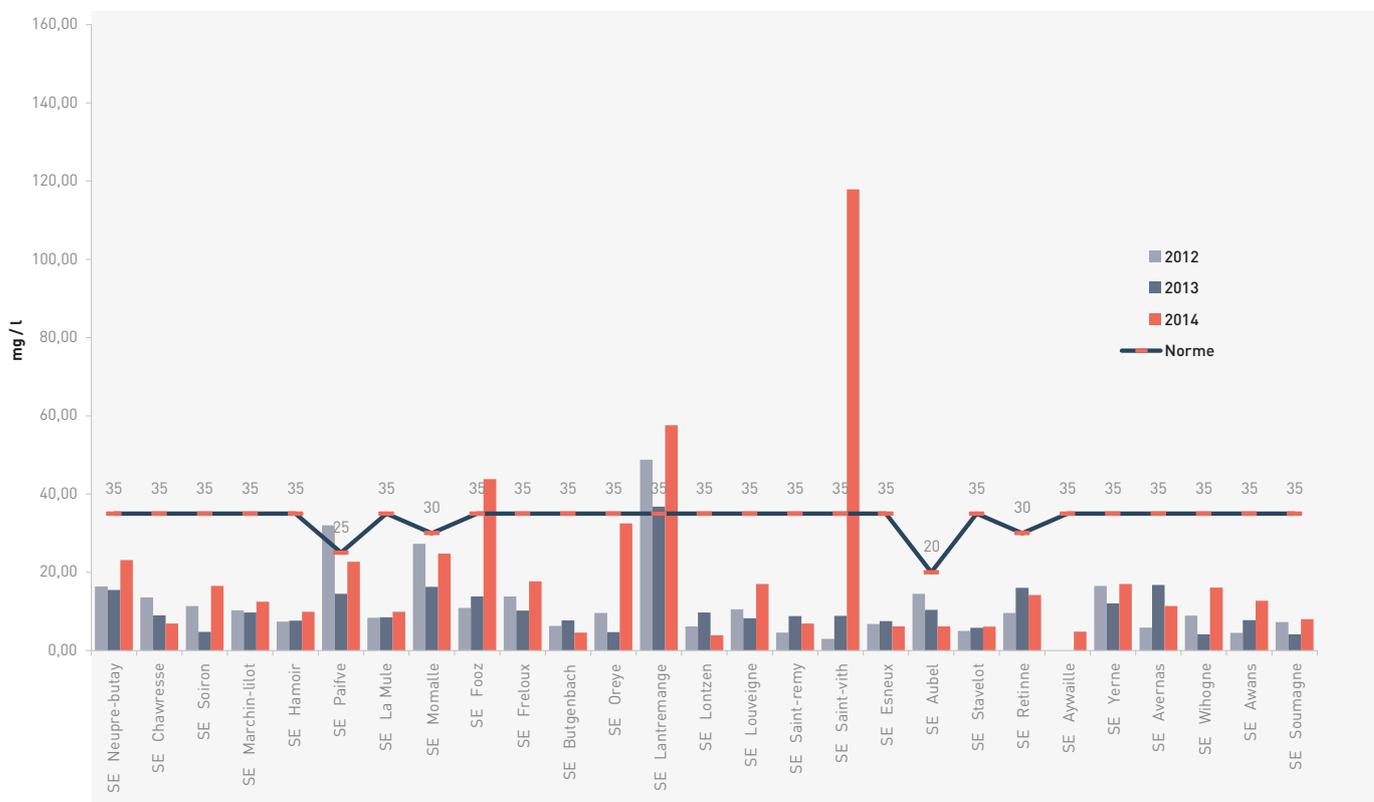
Les Matières En Suspension.

Il représente les éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans les eaux.

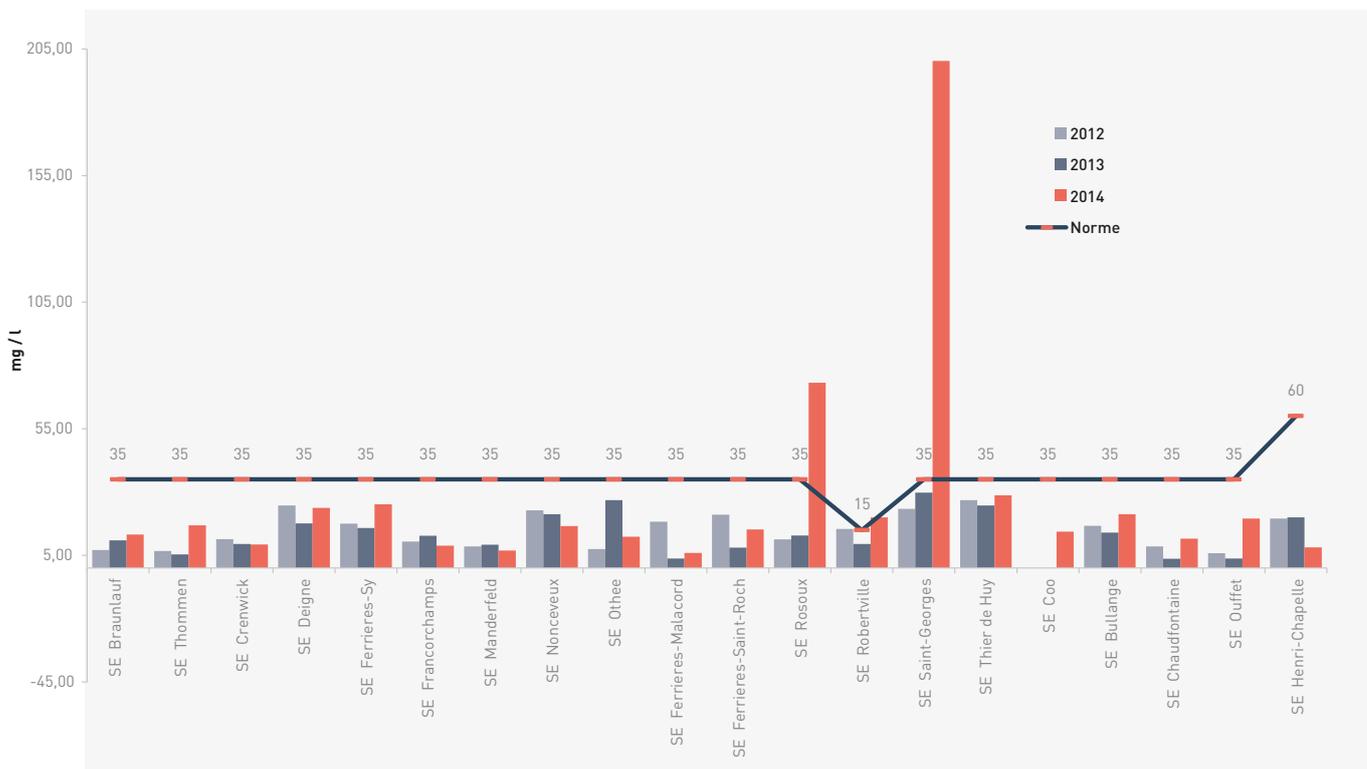
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH

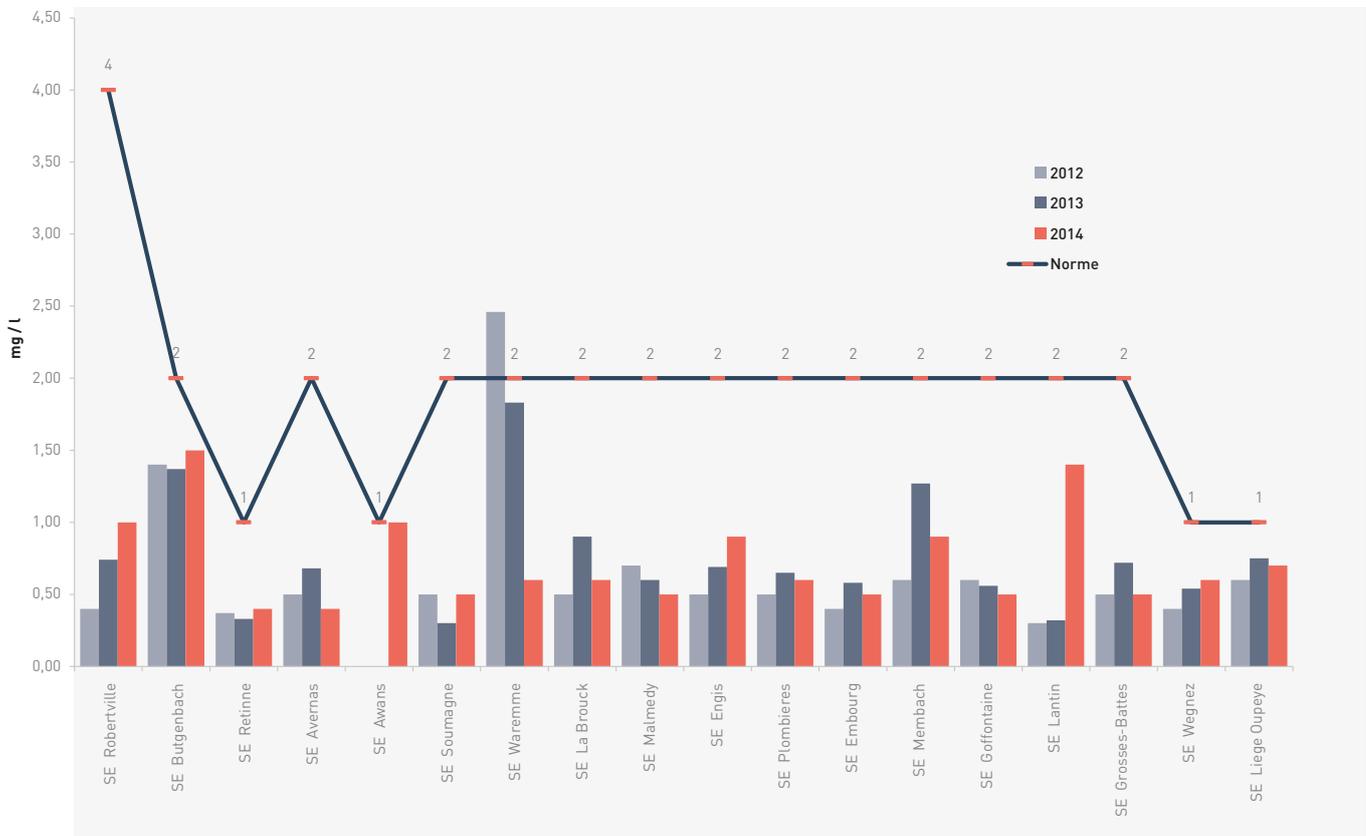


STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



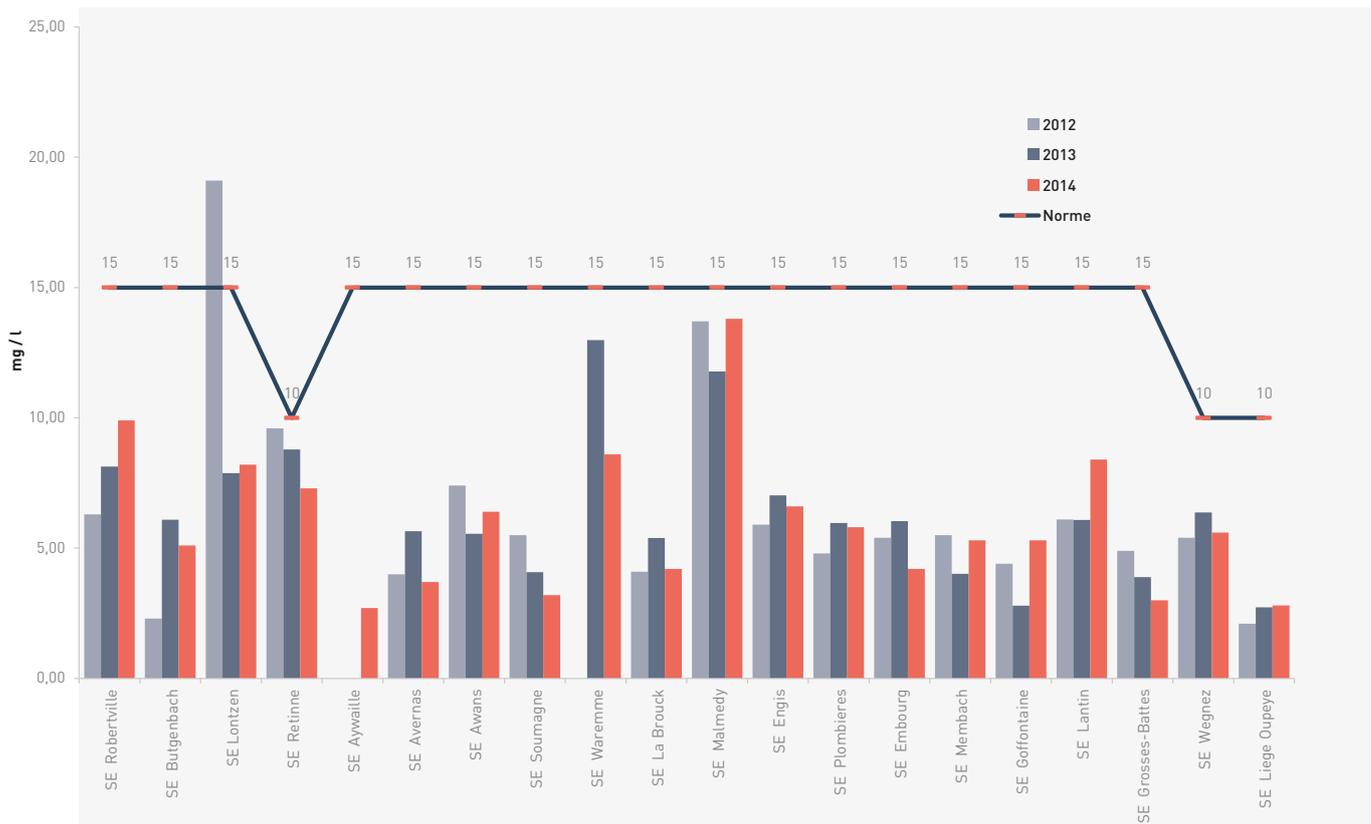
Le Phosphore.

Il représente la concentration totale du phosphore, sous ses différentes formes, contenue dans les eaux.



L'azote (N).

Il représente la concentration totale d'azote, sous ses différentes formes, contenue dans les eaux.

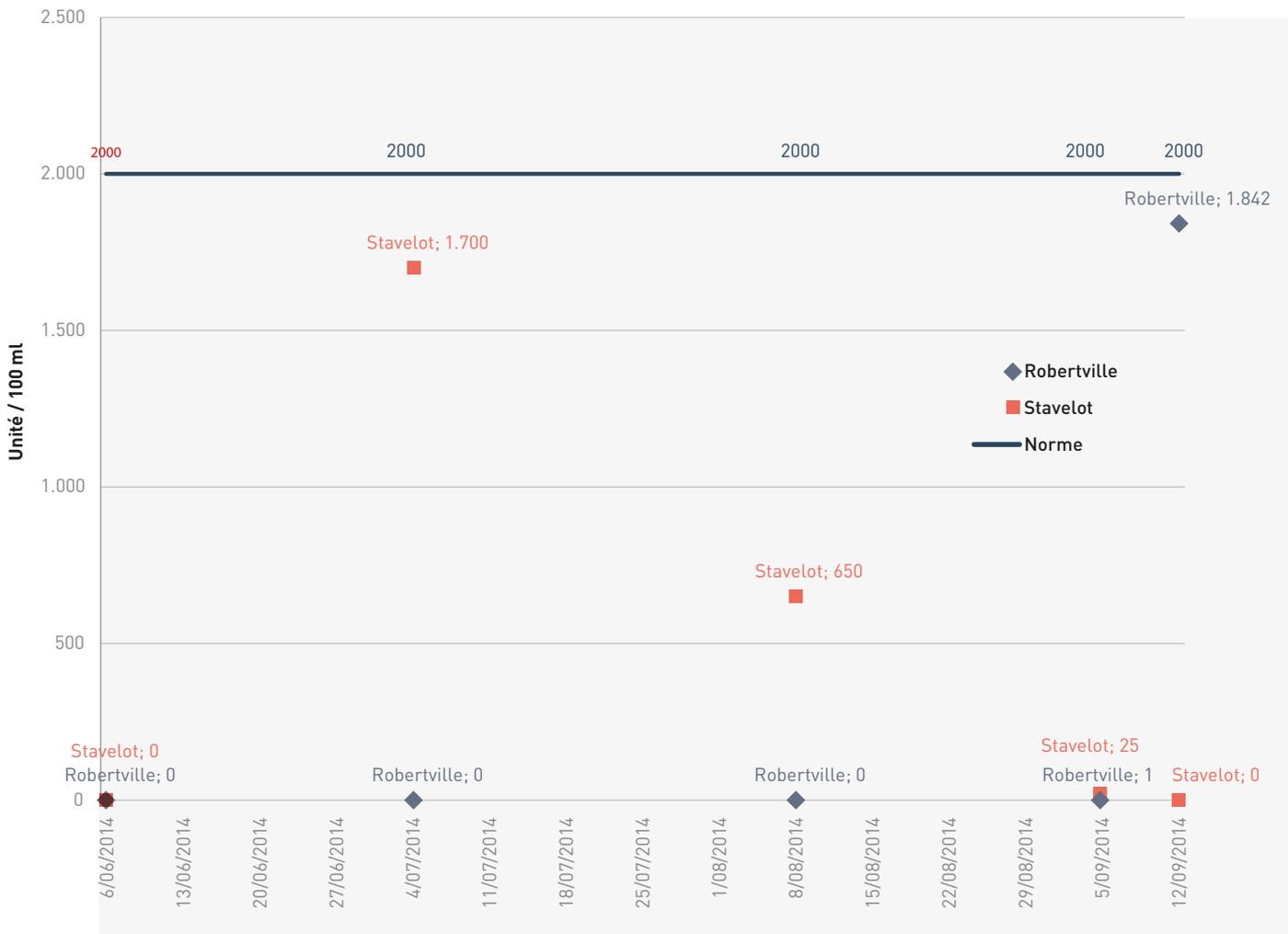


Les analyses bactériologiques

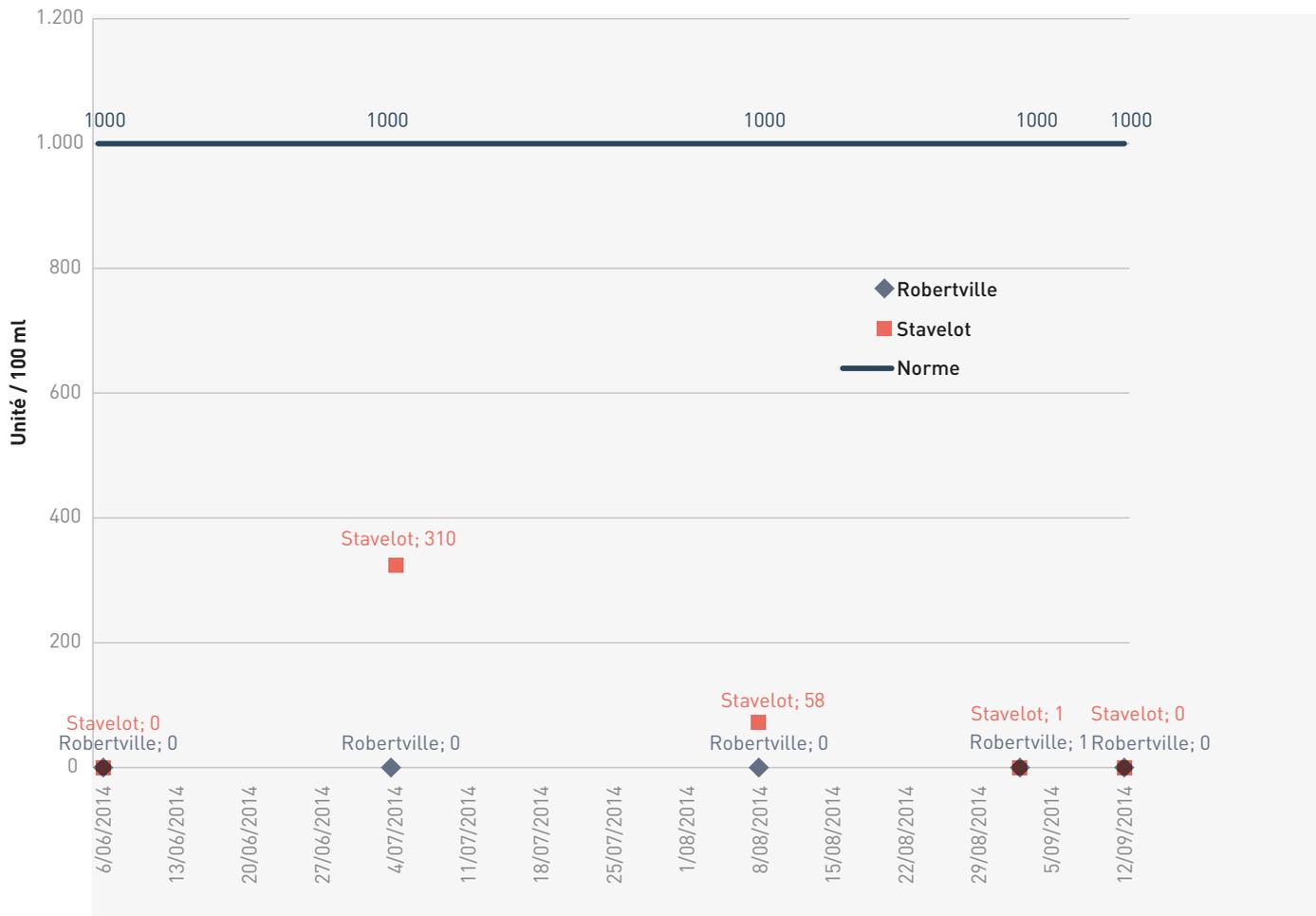
Les analyses bactériologiques sont réalisées sur les stations rejetant les eaux épurées dans des zones de baignade. Les autorisations de déversement de ces stations nous imposent le respect des normes bactériologiques pour les Escherichia coli et Strepto D durant la saison de baignade ainsi que la réalisation de deux analyses durant cette même saison.

Afin de nous assurer du bon fonctionnement des systèmes de désinfection tout au long de la saison, nous avons décidé de réaliser une analyse bactériologique mensuelle des eaux de sortie des deux stations concernées. Toutes les analyses réalisées en 2014 respectaient les normes bactériologiques de rejet.

RÉSULTATS DES ANALYSES ESCHERICHIA COLI



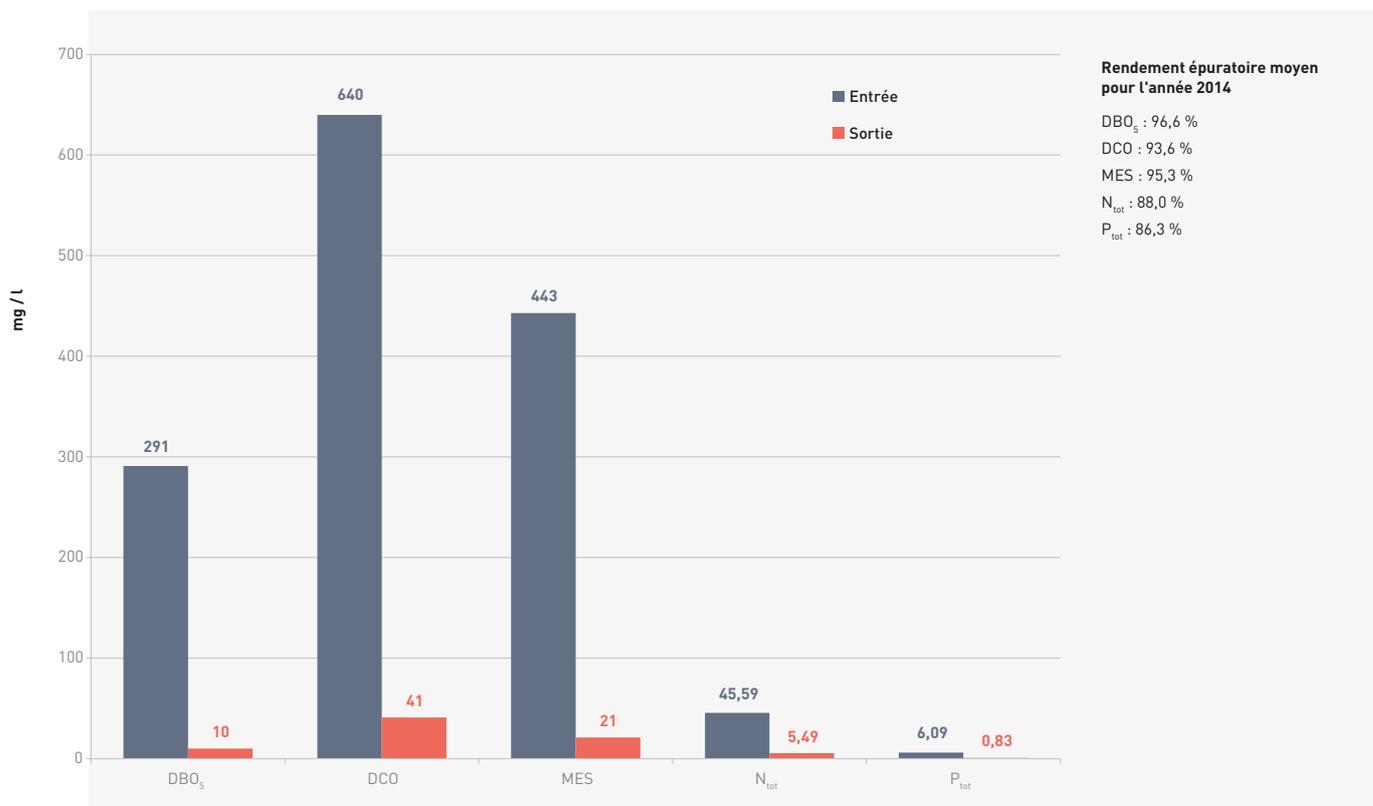
RÉSULTATS DES ANALYSES STREPTO D.



3.3. Les rendements épuratoires globaux

Les caractéristiques des eaux d'entrée (influent) dépendent du réseau d'égouttage des stations : entrée d'eau claire, présence d'industries, ...

Le graphe ci-après (page 36) illustre les caractéristiques moyennes des eaux d'entrée (influent) et de sortie (effluent) de nos stations d'épuration au cours de l'année 2014. Il montre également que les rendements moyens épuratoires de nos stations sont élevés et restent d'année en année largement supérieurs aux rendements minimum prévus par la législation.



3.4. Les plaintes environnementales

Plainte	Plaignant	Site(s) concerné(s)	Motif	Réaction / suivi	Etat
Plaintes réceptionnées en 2014					
1	Riverain	SE Aywaille	Présences d'odeurs qui incommode fortement le voisinage	Suite aux investigations, nous avons constaté que ces odeurs étaient dues aux réceptions, via transporteurs, d'eaux industrielles provenant d'un abattoir. L'arrêt de ces dernières a permis de supprimer les odeurs incommode le voisinage.	✓
Plaintes réceptionnées en 2013 : nous n'avons pas réceptionné de plaintes écrites en 2013					
Plaintes réceptionnées en 2012					
3	Riverains	SE Lontzen	Plantations mortes le long de la clôture.	Remise en état des plantations.	✗

✓ : panne résolue

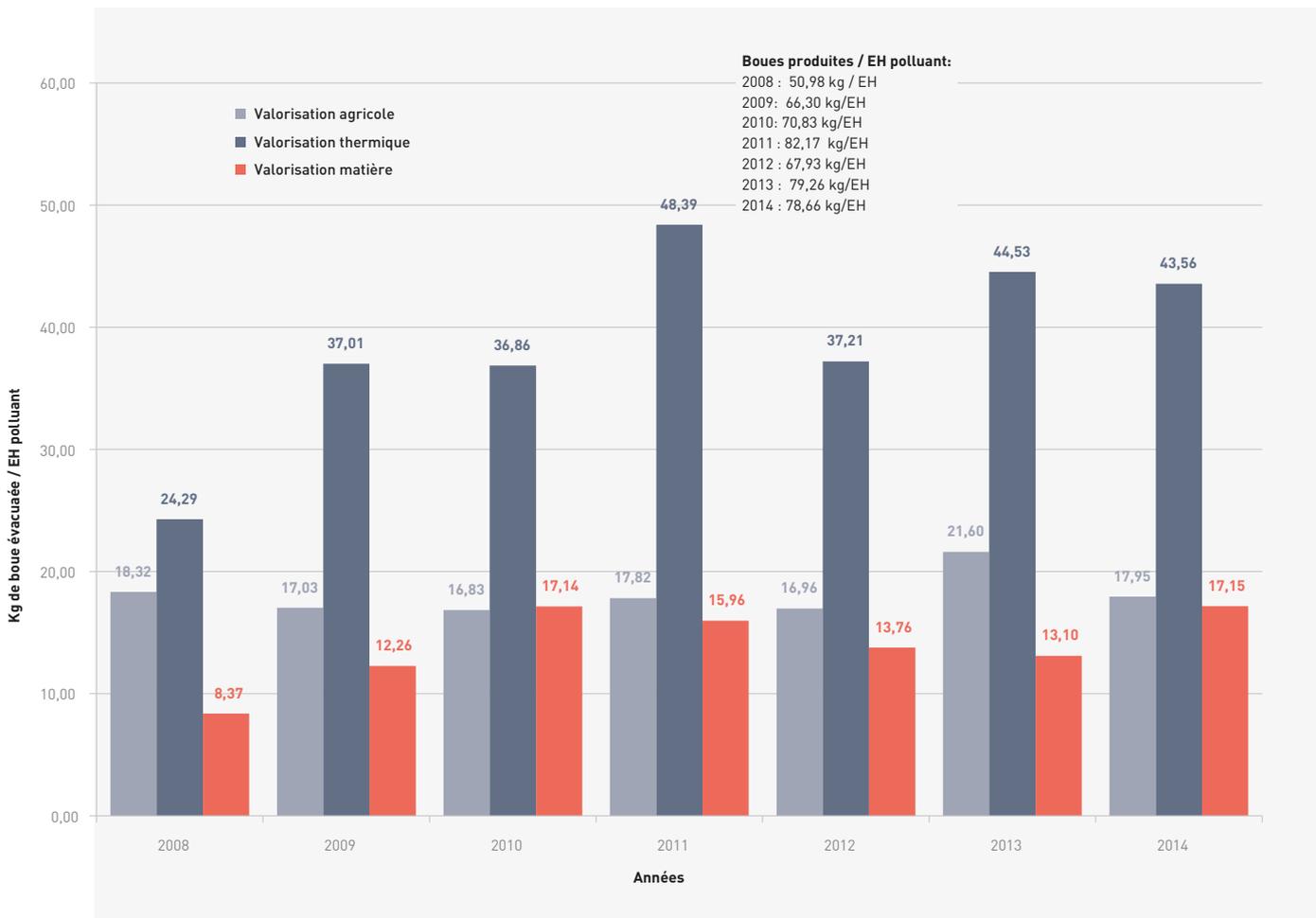
✗ : panne en cours de résolution

3.5. Les boues

3.5.1. LA QUANTITÉ DE BOUES

Les boues d'épurations sont les principaux résidus du traitement des eaux usées par des stations d'épuration. Ces boues sont constituées de matières organiques et de matières minérales. La quantité de boues produites peut nous donner une image de la pollution réellement dégradée dans les stations d'épuration.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle de la quantité de boues produites par EH traité pour l'ensemble des stations.



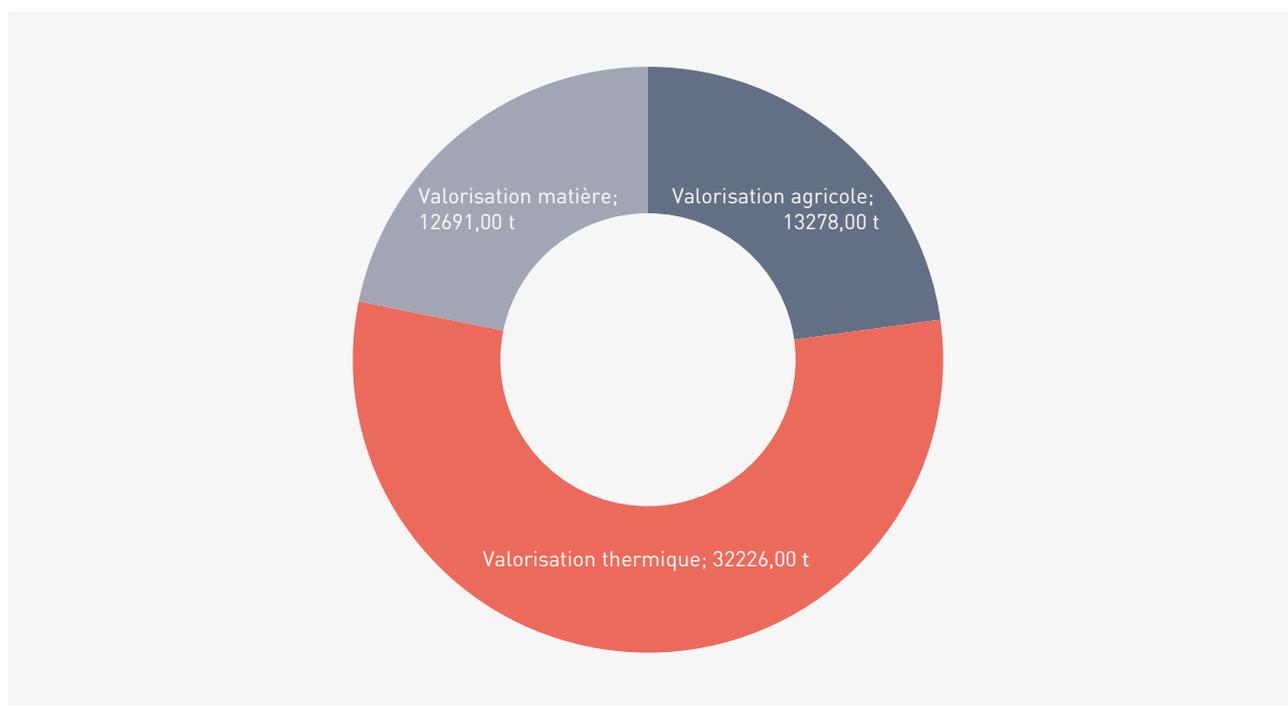
3.5.2. LA RÉPARTITION DANS LES FILIÈRES

Pour des raisons aussi bien environnementales qu'économiques, parmi toutes les filières de traitement nous donnons priorité à la valorisation agricole des boues produites sur nos stations. Pour ce faire, nous devons posséder, pour chaque site dont les boues sont valorisées en agriculture, un certificat d'utilisation en agriculture. Ce certificat est octroyé par le Département du sol et de Déchets du Service Public de Wallonie.

Pour les sites au départ desquels, les boues sont directement acheminées vers les parcelles agricoles, il est obligatoire d'obtenir un certificat de commercialisation délivré par l'AFSCA.

Fin 2014, nous disposions de 28 certificats de valorisation et de 4 certificats de commercialisation. Durant l'année 2014, nous avons obtenu le certificat de valorisation des boues de la station de Liège-Oupeye.

Le graphe ci-après illustre la répartition des boues évacuées en 2014 vers les diverses filières de valorisation.

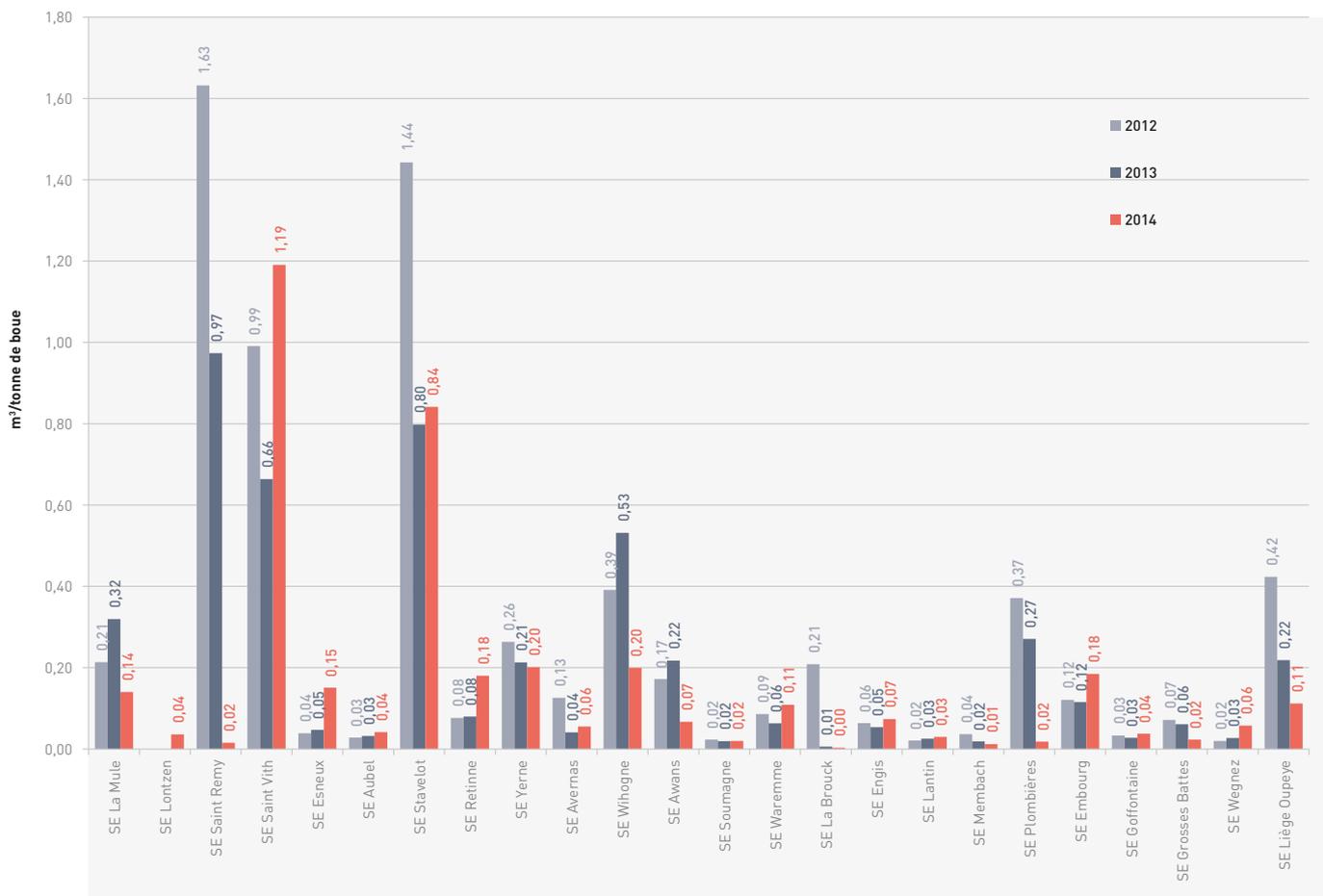


3.6. La consommation en eau de distribution

Les deux principales sources de consommation d'eau de distribution dans nos stations d'épuration sont la préparation du polymère pour les stations dotées d'une unité de déshydratation des boues ainsi que la déconcentration des tours de désodorisation chimique de l'eau pour les stations de Wegnez et Liège-Oupeye. Afin de maîtriser cette consommation, de nombreux objectifs visant à utiliser l'eau industrielle pour ces sources ont été réalisés.

C'est pourquoi, il nous est paru intéressant de présenter la consommation en eau de distribution par tonnes de boues produites pour les stations dotées d'une unité de déshydratation des boues.

Pour l'année 2014, on constate une augmentation importante de la consommation d'eau de distribution sur la station de Saint-Vith. Cette augmentation est due au nettoyage de la fosse de réception des gadoues.



Le tableau ci-dessous illustre la diminution des consommations en eau de distribution sur nos stations.

Station	Consommation annuelle avant-projet (m³)	Consommation annuelle après projet (m³)	Réduction annuelle de la consommation (m³)
SE Aubel	275	15	260
SE Avernas-le-Bauduin	180	20	160
SE Awans	150	40	110
SE Embourg	/	/	300
SE Grosses-Battes	900	175	725
SE Lantin	1000	80	920
SE Membach	1100	45	1055
SE Wihogne	180	80	100
SE Plombières	550	100	450
SE Retinne	190	40	150
SE Soumagne	140	10	130
SE Wegnez (Désodorisation)	5000	200	4800
SE Yerne	300	120	180
SE Goffontaine	430	60	370
SE Saint-Remy	270	10	260
SE Esneux	150	15	135
SE Engis	300	50	250
SE Liège-Oupeye	10000	3000	7000

Total réduction annuelle globale : 17.355 m³/an

3.7. Les déchets

3.7.1. LES REFUS DE DÉGRILLAGE

En 2014, nous avons récolté 765,89 tonnes + 521 conteneurs de 1100 litres de refus de dégrillage.

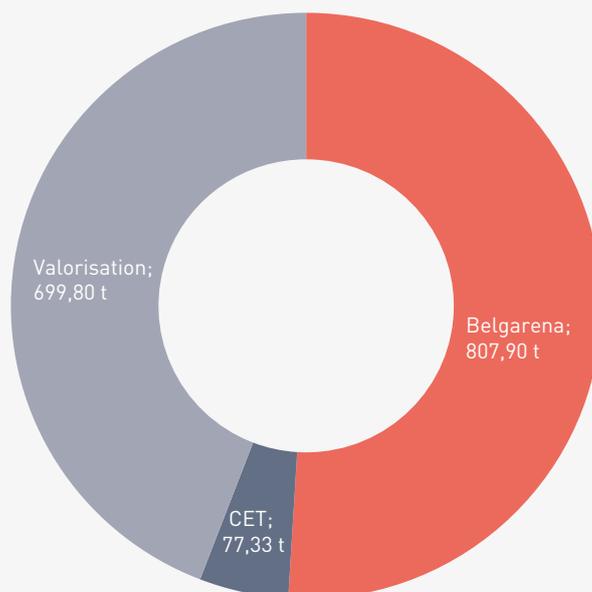
3.7.2. LES SABLES

Les sables issus des dessableurs des stations sont principalement acheminés vers le traitement des PCR de la station de Liège-Oupeye.

Jusqu'à mai 2014, les sables lavés issus du centre de traitement des PCR étaient envoyés vers le centre de traitement et de valorisation Belgarena.

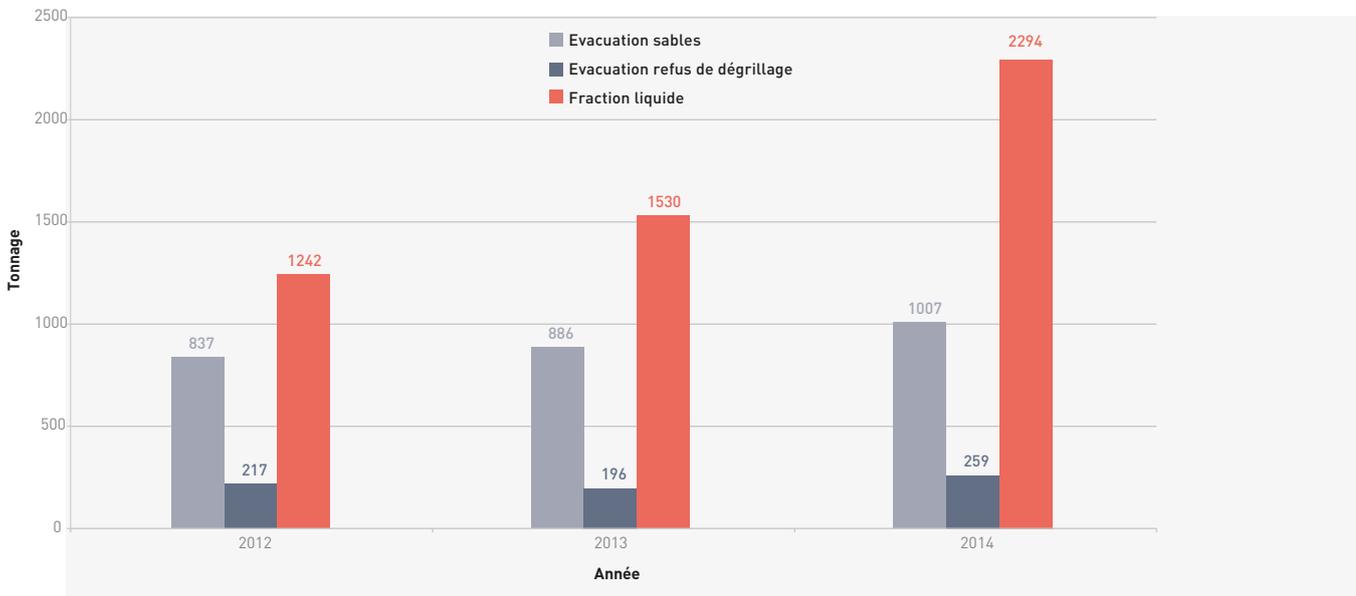
Depuis mai 2014, nous sommes enregistrés comme « valorisateur » de nos sables ainsi, ils sont acheminés vers un entrepreneur également enregistré comme « valorisateur » des sables. La quantité de sables évacuée dans cette filière est reprise, dans le graphique suivant, sous l'intitulé « Valorisation ».

Répartition des évacuations des sables dans les différentes filières



3.8. Les PCR

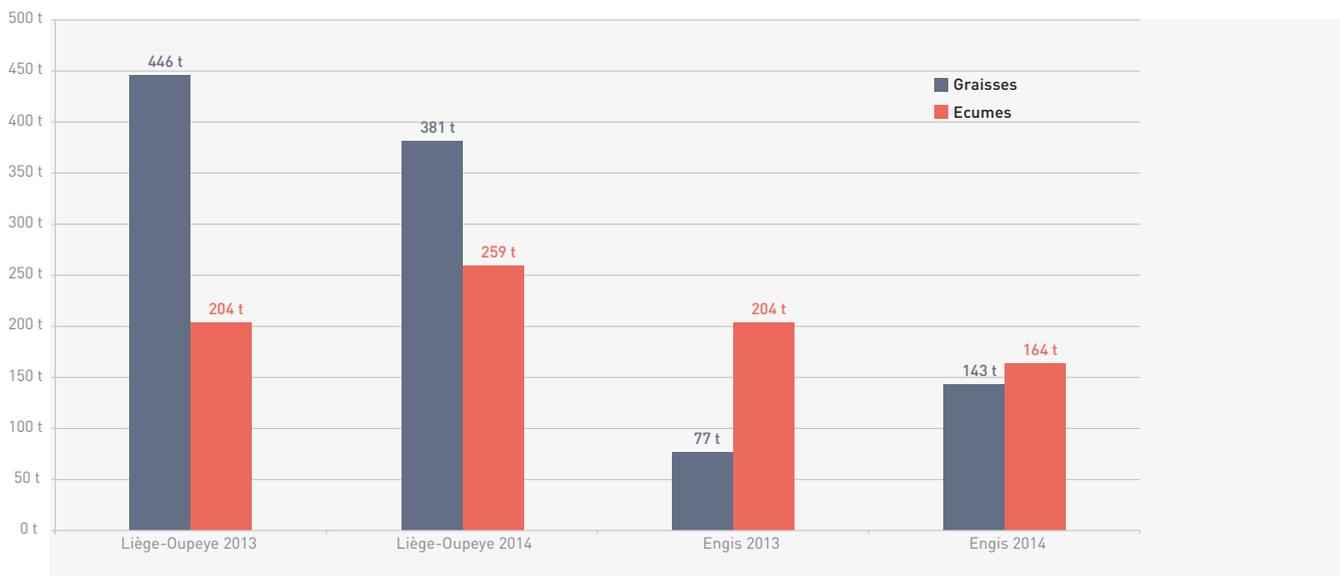
L'AIDE dispose d'un centre de traitement des produits de curures d'avaloirs sur la station de Liège-Oupeye. En 2014, nous avons, sur ce centre, dépoté 5574 t. Le graphe ci-dessous illustre la composition de ces dépotages.



Pour les sables lavés, nous avons obtenu l'enregistrement n°2013/919/3 permettant la valorisation de ces derniers. C'est ainsi qu'en 2014 ; 700 tonnes de ces sables ont été valorisés par la société Prévot détentrice également d'un même enregistrement.

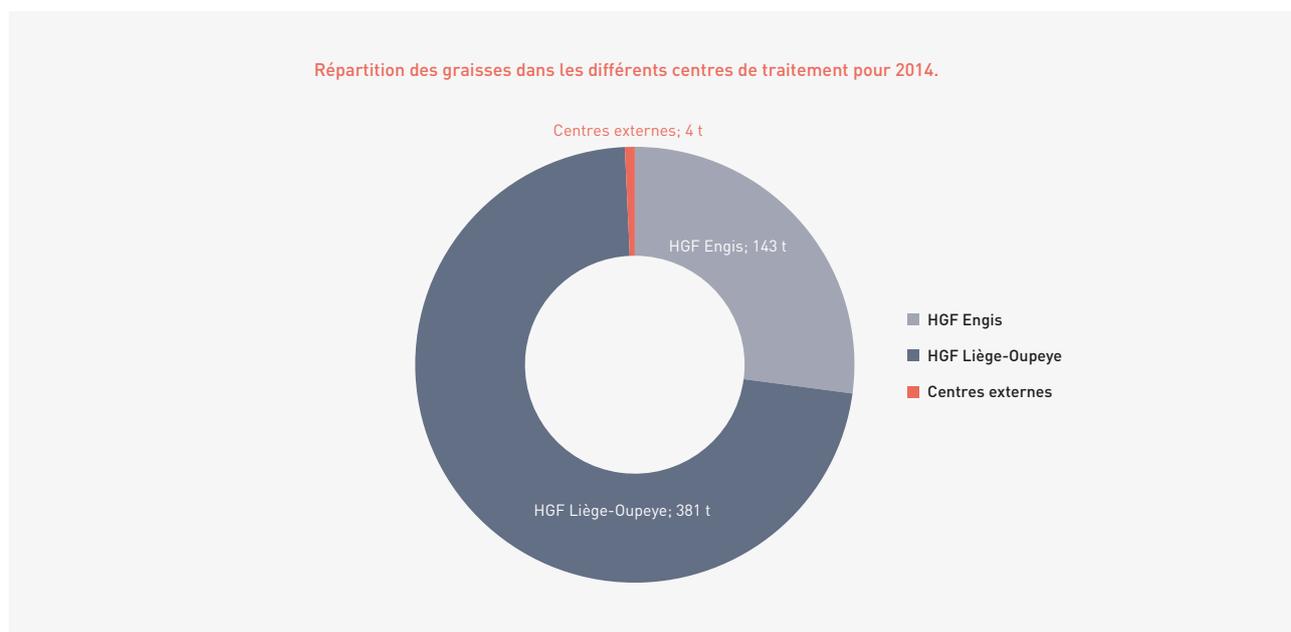
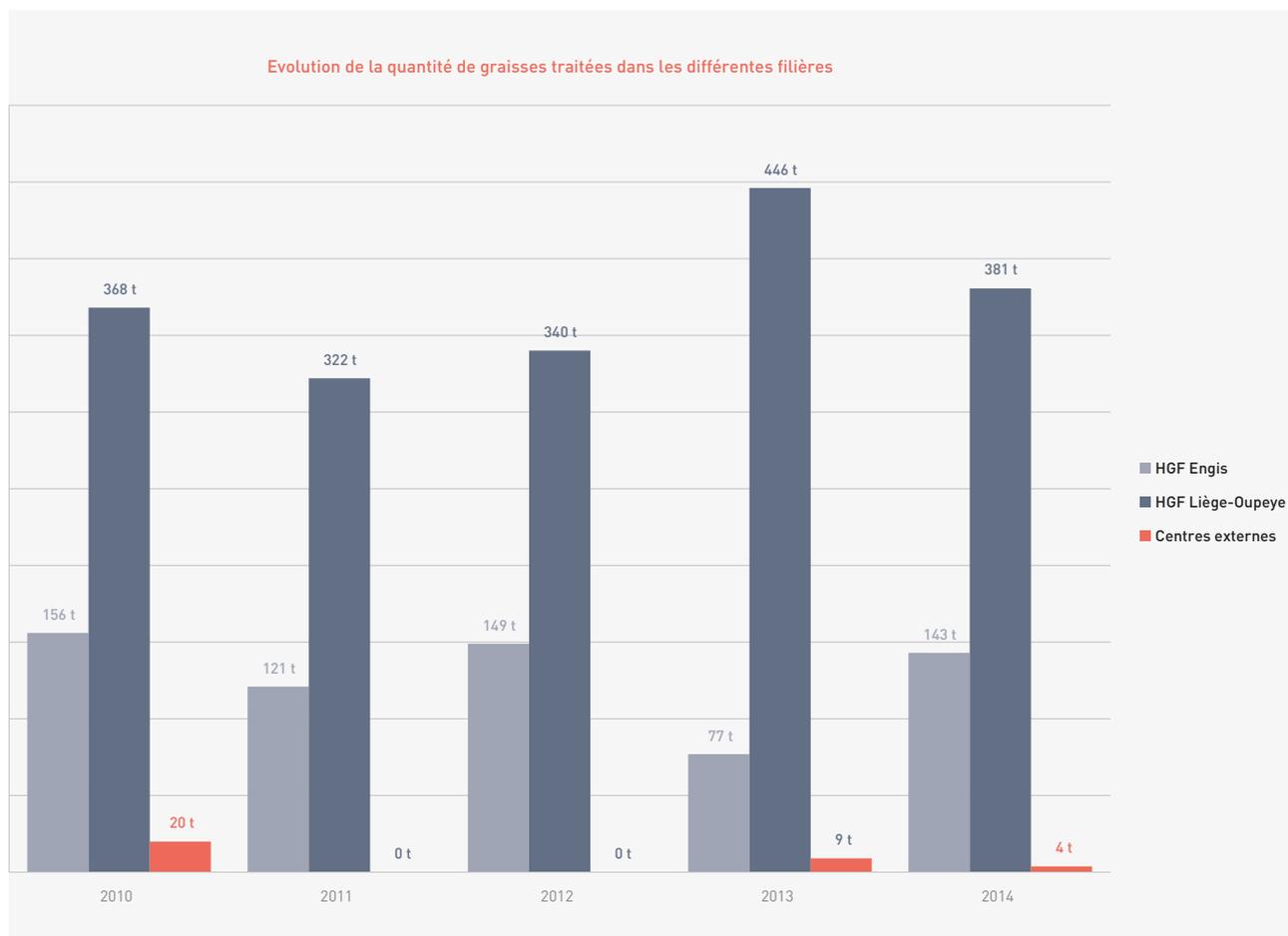
3.9. Le traitement des HGF

L'AIDE possède deux centres de traitement des H(huiles)G(graisses)F(flottants) sur les stations d'Engis et de Liège-Oupeye.



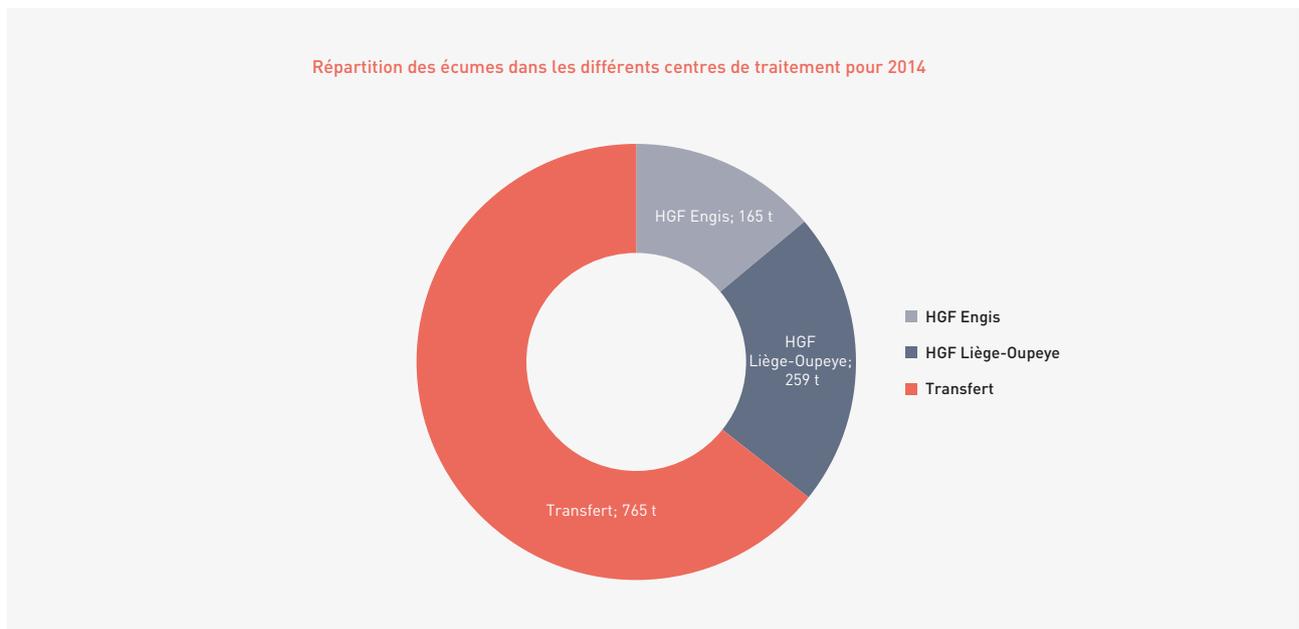
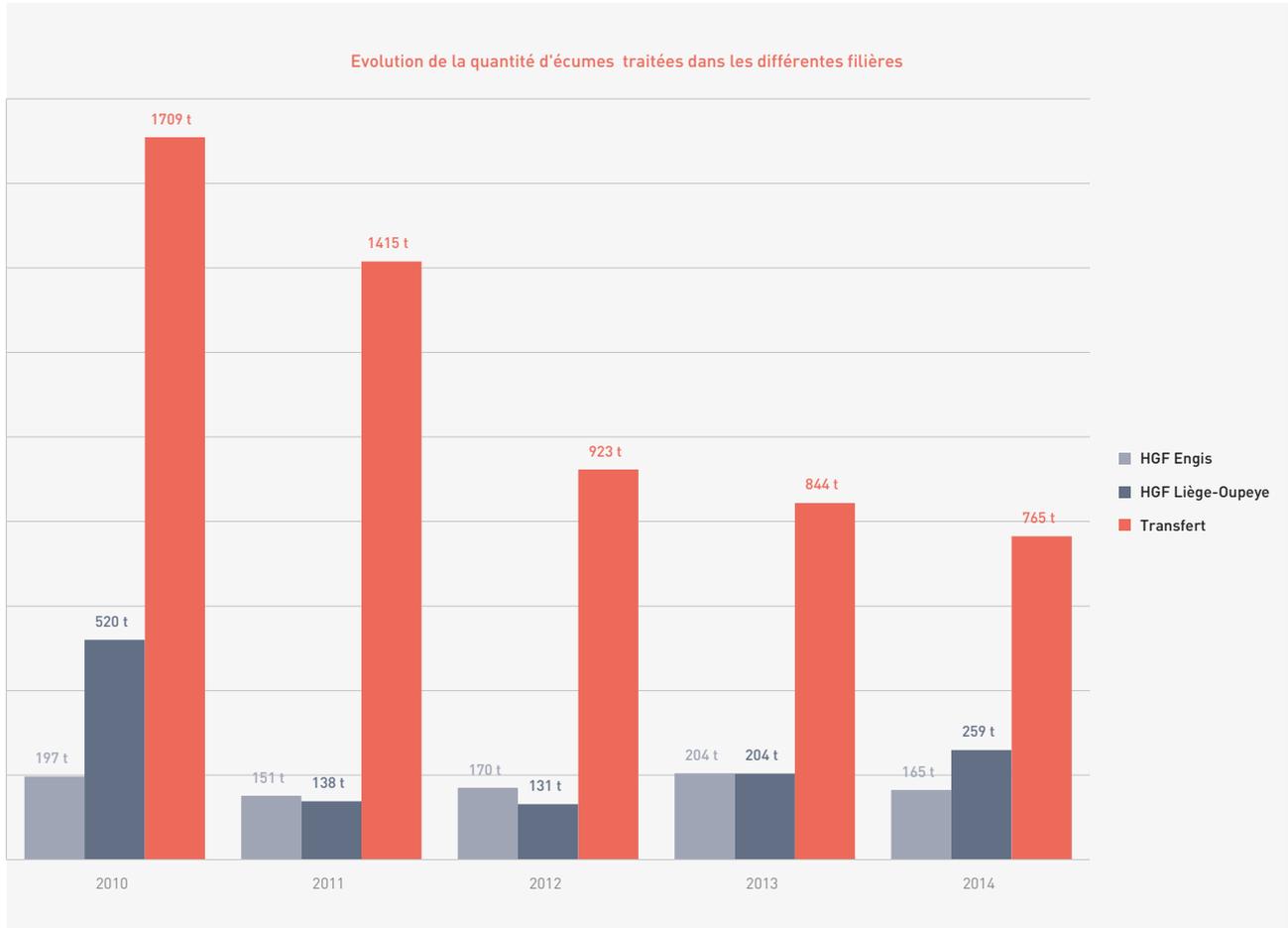
3.9.1. LES GRAISSES

Les graisses proviennent des dégraisseurs des stations. Elles sont traitées en priorité sur un de nos deux centres de traitement situés sur les stations d'Engis et de Liège-Oupeye.



3.9.2. LES ÉCUMES

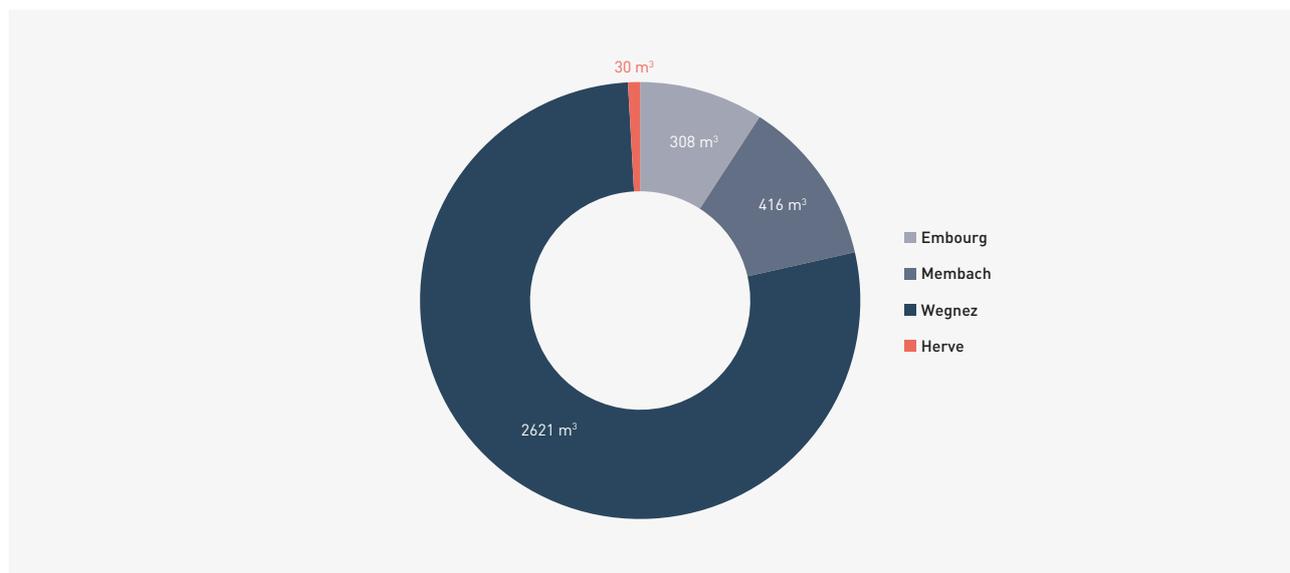
Les écumes sont récupérées dans les fosses à graisses des décanteurs des stations et sont traitées en interne soit dans un des centres de traitement des HGF soit transférées sur une autre station.



3.9.3. LES EAUX INDUSTRIELLES

L'AIDE a accordé à certains industriels ne disposant pas de station d'épuration, l'autorisation de déverser leurs eaux usées dans certaines stations d'épuration.

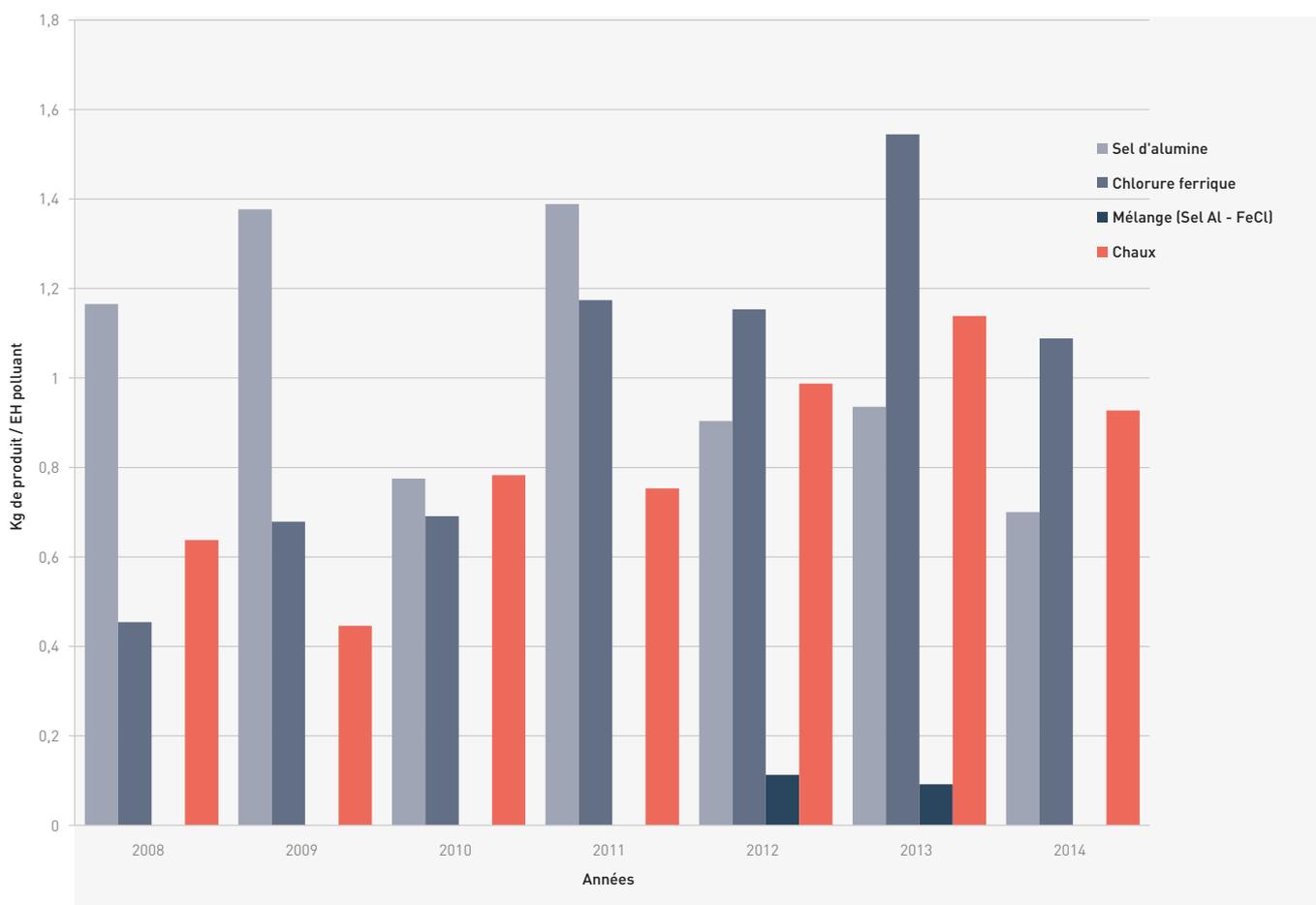
Le graphe ci-dessous illustre les quantités déversées au cours de l'année 2014.



3.10. La consommation des réactifs

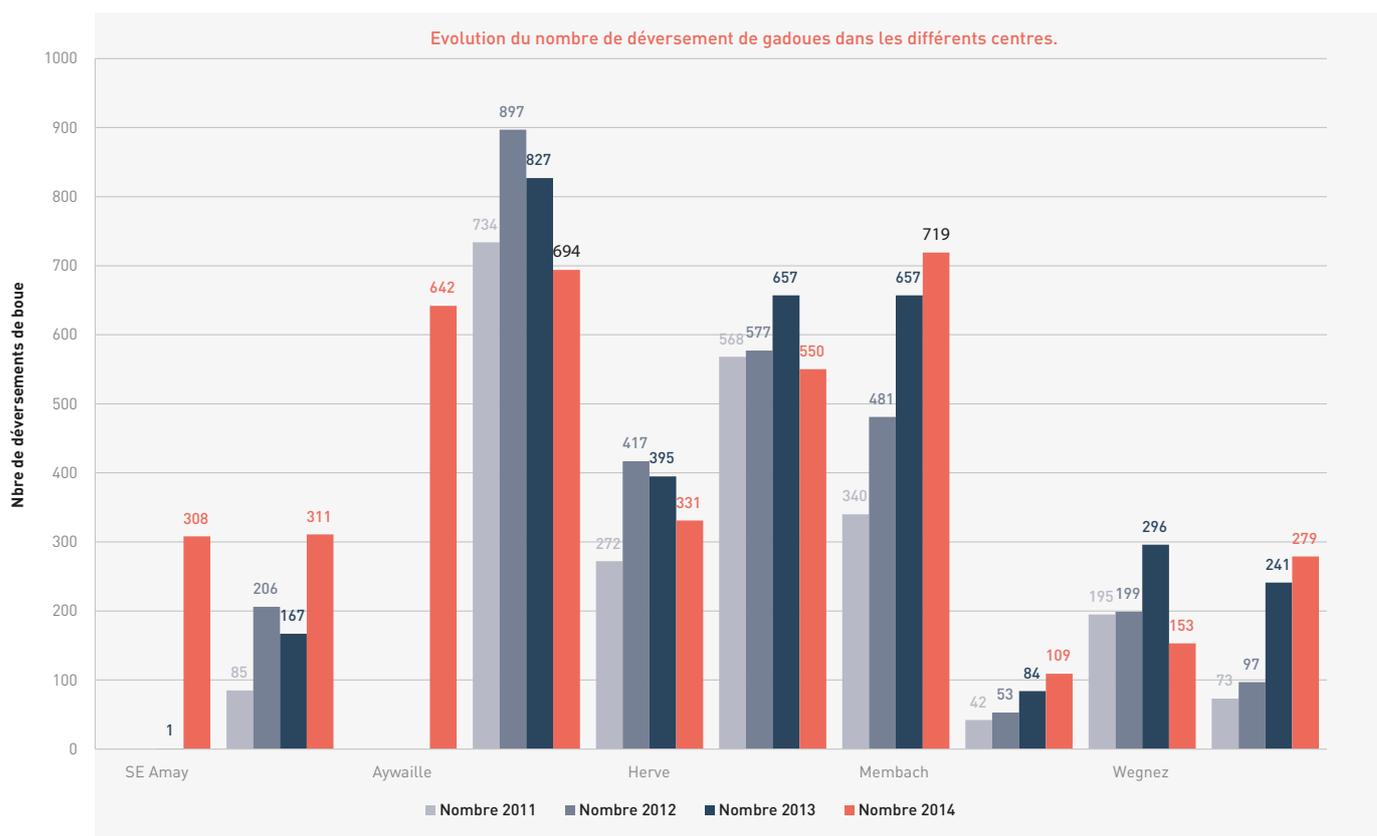
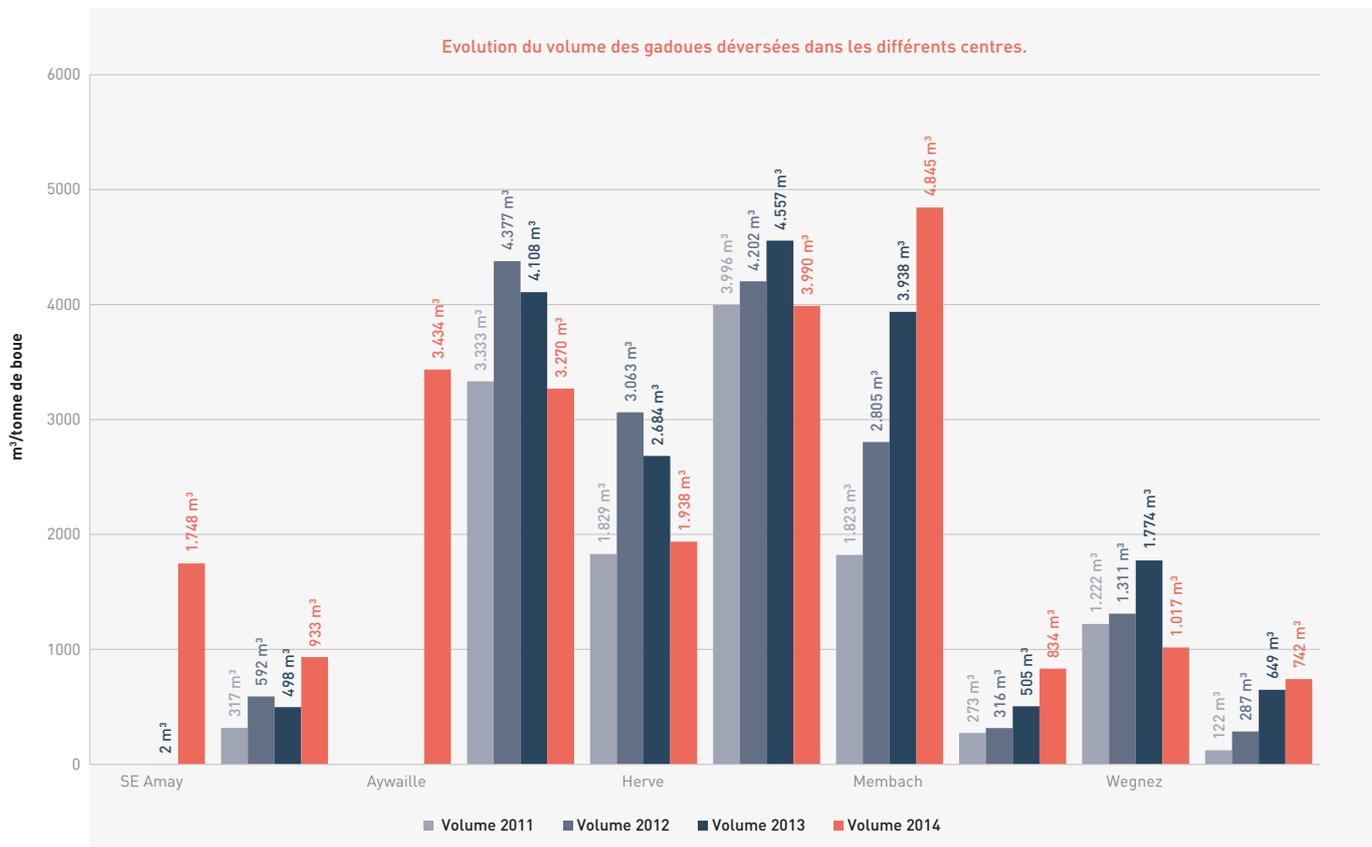
Bien que certaines stations opèrent une déphosphatation biologique via une phase d'anaérobie, il est nécessaire afin de respecter en permanence la norme de rejet en phosphore, de réaliser une déphosphatation chimique. Pour ce faire, nous injectons du chlorure ferrique ou des sels d'alumine pour les stations où nous devons également lutter contre la prolifération de bactéries filamenteuses. Dans certains cas, ces réactifs sont utilisés en mélange.

L'évolution de la consommation annuelle par EH polluant pour l'ensemble des stations est illustrée par le graphe ci-dessous.



3.11. Les gadoues de fosses septiques

Les graphes ci-dessous illustrent respectivement l'évolution annuelle des volumes de gadoues et le nombre de déversements réceptionnés sur les centres de traitements.



3.12. La biodiversité

Afin de favoriser la biodiversité, de multiples actions ont été menées parmi celles-ci citons :

- Le passage en fauchage tardif de nombreux sites suivant un cahier des charges établi par l'AIDE,
- Le placement de ruches sur la station de Liège-Oupeye,
- Le placement sur divers sites de nids d'oiseaux.
- La surface bâtie des sites enregistrés reste inchangée par rapport à l'année dernière. Il faut y ajouter les surfaces bâties des stations de Coo et de Aywaille.

Station	Surface bâtie	Espace vert	Surface bâtie/ Espace vert
SE Coo	1331 m ²	1445 m ²	1331 / 1445 = 0,921
SE Aywaille	6602 m ²	7435 m ²	6602 / 7435 = 0,888



4



QUELQUES CHIFFRES

– 4 – QUELQUES CHIFFRES

Pour épurer 1 équivalent-habitant sur l'année 2014, nous avons consommé en moyenne pour l'ensemble des stations 51 kWh.

Cette même épuration a produit :

- **78,7** kg de boues (84,6 kg en 2013),
- **0,7** kg de graisse (1,0 kg en 2013),
- **1,6** kg d'écumes (2,4 kg en 2013),
- **2,0** kg de sables (1,7 kg en 2013),
- **1,1** kg de refus de dégrillage (1,0 kg en 2013).

Sur base de ces rendements épuratoires moyens et en sachant que nous avons traité 87 691 931 m³ d'eaux usées, nous avons ainsi épuré en 2014 :

- **52 527 tonnes de DCO**
- **24 641 tonnes de DBO₅**
- **37 006 tonnes de MES**



5



– 5 – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

STATIONS	EH POLLUANTS 2014 (60 G)	KW TOTAUX 2014	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2014	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2013	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2012
Aubel	4093	229680	56	117	51
Avernas	7391	420272	57	57	60
Awans	10548	374371	35	37	66
Aywaille	4344	300479	25.84	/	//
Bola	1488	68589	46	80	58
Braunlauf	96	19325	201	277	465
Bullange	940	60309	64	76	77
Butgenbach	705	217659	309	369	105
Chawresse	732	29473	732	127	85
Coo	724	42548	59	/	/
Crenwick	277	7089	26	24	24
Deigné	2565	13315	5	82	166

Embourg	18780	901127	48	39	40
Engis	15470	777851	50	81	76
Esneux	4076	282936	69	44	114
Ferrières Malacord	1800	23261	13	13	44
Ferrières Saint Roch	43	13495	314	227	226
Fooz	1322	152513	115	46	42
Francorchamps	128	21778	170	207	41
Freloux	1311	139775	107	172	138
Goffontaine	26206	792106	30	39	15
Grosses Battes	21238	1541631	73	67	69
Hamoir	237	115620	488	925	402
Henri Chapelle	2055	28273	14	24	18
La Brouck	3665	256498	72	103	94
La Mule	4284	210195	49	119	113
La Waltinne	1123	41843	37	78	24
Lantin	40940	1630898	40	60	37
Lantremange	1120	228461	207	135	60
Liège Oupeye	213043	14197353	67	80	44
Lontzen	1094	152019	139	171	187
Louveigné	1229	71498	58	42	25
Malmedy	11076	400343	36	35	41
Manderfeld	404	20836	52	68	10
Marchin Lilot	1342	54272	40	69	78
Membach	15441	1139567	74	68	82
Momalle	2272	103214	45	113	70
Neupré (Butay)	402	58891	146	187	173
Nonceveux	230	22900	100	187	116
Oreye	800	133714	167	279	269
Othée	352	29129	83	68	29
Ouffet	5148	65061	13	56	52
Paifve	1401	38472	27	59	46
Plombières	10389	756926	73	29	35
Retinne	8209	249219	30	38	53
Robertville	482	43275	90	25	137
Rosoux	541	22206	41	441	134
Saint Georges	946	20985	22	56	21
Saint Remy	2532	290706	115	71	55
Saint Vith	12670	269579	21	25	39
Soumagne	5033	289270	57	105	55
Stavelot	2216	274924	100	161	129
Sy	151	54985	364	280	99
Thier de Huy	413	20238	49	38	24
Thommen	15	11956	797	123	420
Waremme	14719	566328	38	42	39
Wegnez	94353	3740187	40	45	44
Wihogne	2579	404394	157	236	222
Yerne	6221	214568	34	19	29

6



GLOSSAIRE

– 6 – GLOSSAIRE

ANAÉROBIE : se dit de micro-organismes qui n'ont pas besoin d'oxygène pour se développer : «bactérie anaérobie». Se dit également d'un milieu totalement exempt d'oxygène, même sous formes d'oxydes, celui-ci constituant la première phase de l'élimination du phosphore par voie biologique.

ANOXIE : condition d'un milieu exempt d'oxygène libre mais comportant des formes oxydées, comme par exemple des nitrates ; ce milieu permet la dénitrification des eaux, c'est-à-dire la transformation des nitrates en azote gazeux.

AUTO-ÉPURATION : phénomène qui regroupe l'ensemble des processus par lesquels un milieu aquatique parvient à retrouver sa qualité d'origine après une pollution.

CET : Centre d'Enfouissement Technique.

CILE : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.

DÉMERGEMENT : signifie, dans ce cas, « les dispositions voulues pour évacuer les eaux afin de prévenir les inondations dues aux affaissements miniers ».

DIHEC : Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante.

E.H : équivalent-habitant – unité de charge polluante représentant la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes par jour.

EFFLUENT : terme général désignant les eaux (généralement altérées de pollution organique, chimique, thermique, ...) sortant de chez un usager, un groupe d'usagers ou un site industriel.

ETIAGE : niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

MICRONS : 10^{-6} m.

NACE : Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

N_T : Azote total.

PCR : Produits de Curage du Réseau d'égouttage

pH : en chimie, coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution.

P_T : Phosphore total.

SE : Station d'épuration.

SME : Système de Management Environnemental.

S.P.G.E : Société Publique de la Gestion de l'Eau

U.V : Ultra Violet.

EMAS : Environnement Management and Audit Schème – Système communautaire de management environnemental et d'audit.

– 7 –

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes : 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si les activités du Service Exploitation des Stations d'Épuration de l'AIDE :

Les stations d'épuration suivantes Braunlauf ; Thommen, Crenwick, Deigné, Francorchamps, Manderfeld, Nonceveux, Othée, Sy, Ferrières-Malacord, Coo, Ferrières-Saint_Roch, Rosoux, Robertville, Saint-Georges, Thier de Huy, Bullange, La Walтинne, Ouffet, Henri-Chapelle, Neupré Butay, Chawresse, Soiron Bola, Marchin Lilot, Hamoir, Paifve, La Mule, Fooz, Freloux, Momalle, Butgenbach, Oreye, Lantremange, Lontzen, Louveigné, Saint-Remy, Saint-Vith, Esneux, Aubel, Stavelot, Retinne, Yerne, Avernas-le-Bauduin, Wihogne, Aywaille, Awans, Soumagne, Lontzen, Waremme, La Brouck, Engis, Lantin, Membach, Plombières, Embourg, Goffontaine, Malmedy, Grosses-Battes, Wegnez, Liège-Oupeye et le centre de chaulage de Lantin figurant dans la déclaration environnementale 2015 (données 2014) du Service Exploitation des Stations d'Épuration de l'AIDE respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2015 (données 2014) du Service Exploitation des Stations d'Épuration de l'AIDE donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 07/09/2015



Bart JANSSENS
Président de la Commission de Certification

Prochaine Déclaration environnementale : Juin 2016



EMAS

**MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL
VÉRIFIÉ
BE-RW-000022**



ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT

A.I.D.E – Siège social
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04 234 96 96
Fax : 04 235 63 49

Claude Tellings
Directeur Général
Tél. : 04 234 96 82
Tél. : 04 234 96 96

José Lemlyn
Directeur
Tél. : 04 234 96 96

Franck Bodson
*Responsable implantation
et gestion EMAS*
Tél. : 04 234 96 96

www.aide.be